914448
Ai98

AIX-LES-BAINS

MARLIOZ

ET LEURS ENVIRONS

NOUVEAU GUIDE MÉDICAL ET PITTORESQUE

CONTENANT TOUS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES AUX BAIGNEURS ET AUX TOURISTES,

AVEC

LES TARIFS DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL ET DU CASINO

Des bateaux, des voitures, des ânes, etc.

Carte très détaillée du bassin d'Aix.

PARIS

ASSELIN, Place de l'École-de-Médecine.

AIX-LES-BAINS

HENRI BOLLIET, Place Centrale. | GASPARD BOLLIET, rue de Chambéry.

1872

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign Alternates

https://archive.org/details/aixlesbainsmarli00unse

AIX-LES-BAINS

MARLIOZ

ET LEURS ENVIRONS

VERSAILLES. — IMPRIMERIE CERF, 59, RUE DU PLESSIS.

AIX-LES-BAINS

MARLIOZ

ET LEURS ENVIRONS

NOUVEAU GUIDE MÉDICAL ET PITTORESQUE

CONTENANT TOUS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES AUX BAIGNEURS ET AUX TOURISTES,

AVEC

LES TARIFS DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL ET DU CASINO

Des bateaux, des voitures, des ânes, etc.

Carte très détaillée du bassin d'Aix.

PARIS

ASSELIN, Place de l'École-de-Médecine.

AIX-LES-BAINS

HENRI BOLLIET, Place Centrale. | GASPARD BOLLIET, rue de Chambéry.

1872

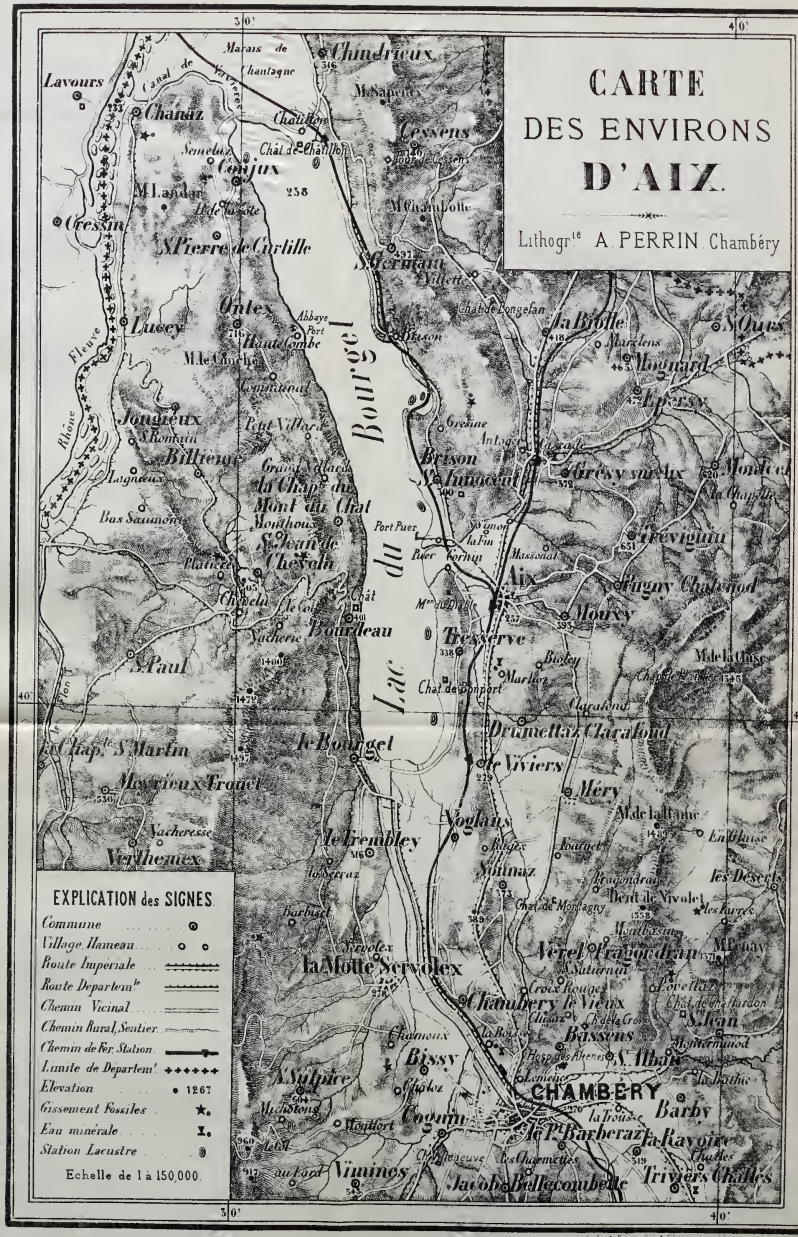
CARTE
DES ENVIRONS
D'AIZ.
Lithogr.te A. PERRIN Chambéry
Lavours
Chanaz
Canal de Savière
Marais de Chautagne
Chindrieux
Chaudron
Chât. de Chaudon
Semoux
Conjux
M. Landar
Cessens
M. Chambotte
Cressin
St Pierre de Curtille
St Germain Villette
Chât. de Longefan
Ontex
Abbaye Port
Haute Combe
Lucey
Fleuve
Rhône
M. de Chorche
Conniaud
Jongieux
St Romain
Billieme
Lagneux
Bas Saumon
Bourget
Lac du Bourget
Grand Colombier
la Chapelle du Mont du Chat
Monthoux
St Jeoire Chevelin
Platiere
Chevelu
Chât. de Bourdeau
Sacherie
St Paul
Port Puer
Brison St Innocent
Grésy sur Aix
Trévignin
Aix
Massonat
Pugny Chatenod
Moûrex
Tresserve
Chât. de Bonport
Drumettaz Clarafond
le Viviers
Méry
M. de la Tuaine
Voglans
Mottaz
Les Déserts
Les Karrés
Mont de Vivolet
Vevrel Pragondran
St Saturnin
Croix Rouge
Chambery le Vieux
Chât. de Chardon
St Jean
Bassens
St Alban
la Motte Servolex
Chamoux
Bissy
St Sulpice
Cognin
CHAMBERY
Barby
la Ravoire
Triviers Challes
Viminos
Jacob Bellecombette
Les Charmettes
Montfort
Montmélian
Frontière
Ste Hélène
Lac
Ste Marie d'Alvey
Chât. de Montagny
Chât. de Chaudon
Chât. de Bonport
Chât. de Longefan
Chât. de Bourdeau
Chât. de Chaudon
Chât. de Chevelu
Chât. de Chanaz
Chât. de Conjux
Chât. de Chevelu
Chât. de Chambery
Chât. de Chambery
Chât. de Chambery

914.148
Ai98

NOTE DE L'ÉDITEUR

Le nouveau Guide que nous publions aujourd'hui s'adresse spécialement aux malades qui viennent aux eaux d'Aix-les-Bains ou de Marlioz. Il ne saurait faire double emploi avec les itinéraires du touriste en Savoie (Joanne, Mortillet, etc.,) dont la destination est tout autre.

Quant aux ouvrages, également spéciaux de MM. les Drs Despine et Forestier, nous les avons comme les précédents, consultés avec fruit, et nous n'avons pas la prétention de les surpasser quant au fond.

Mais il nous a paru opportun d'offrir aux baigneurs un livre qui tînt compte des changements survenus depuis l'annexion de la Savoie à la France, et qui répondît méthodiquement aux diverses questions que soulèvent le voyage et le séjour à Aix.

Ce qui distingue, en effet, notre Guide de ceux

LIBRARY
907039

qui ont été publiés antérieurement, c'est une classification entièrement nouvelle des matières rangées suivant l'ordre logique des besoins successivement éprouvés par le baigneur, depuis le moment de son départ de Paris jusqu'à celui de son départ des eaux. Un coup d'œil jeté à la table suffira pour faire comprendre le plan que nous avons suivi.

En raison de l'annexion récente, nous avons pensé qu'une histoire sommaire de la Savoie dont les matériaux, pour la plupart, ont été empruntés à l'ouvrage de M. Desaix, serait de nature à intéresser le lecteur.

Toute la partie scientifique et médicale a été traitée par M. le Dr Maximin Legrand, médecin consultant à Aix-les-Bains.

PRÉLIMINAIRES

La nécessité ou la convenance d'un voyage à Aix-les-Bains étant arrêtée, trois questions se présentent : 1° Combien cela coûtera-t-il ? 2° A quelle époque vaut-il mieux partir ? 3° Comment faut-il partir ?

1° Un Parisien peut venir à Aix, y rester 21 jours (une saison), et rentrer chez lui sans avoir dépensé plus de 250 fr. tout compris : voitures, chemin de fer, logement, nourriture, traitement, honoraires du médecin et pourboires.

C'est le minimum, et il ne sera obtenu qu'en logeant et en mangeant dans les pensions les plus modestes.

Une somme de 350 à 400 fr. permettra l'accès des hôtels de deuxième ordre et des pensions les mieux tenues. Enfin, le séjour dans les hôtels de premier ordre, le voyage en express, les honoraires plus considérables au médecin, etc., n'entraîneront pas une dépense de plus de 600 fr.

Ces prix, varieront, bien entendu, avec la distance à parcourir pour se rendre à destination.

Déduction faite de ce qu'on aurait dépensé en restant chez soi, ils se réduiront à peu de chose, et pour certaines personnes, ils constitueront même une économie.

Il importe de bien établir son budget avant de partir. Les Américains, les Anglais, beaucoup de Parisiens, en un mot, les gens qui savent voyager, calculent tout au maximum, étant donnée la manière dont ils veulent vivre.

Les discussions qu'entraîne la comparaison des prix d'hôtel avec les prix du chez soi ; le marchandage continuel à propos d'objets dont la valeur est ou paraît exagérée ; la contrariété qui résulte des petites exploitations de détail, tout cela suffirait à gâter le plaisir du voyage pour une personne bien portante. C'est encore pis s'il s'agit d'un malade, presque toujours irritable et porté à voir les choses du mauvais côté. Il faut donc prendre d'un seul coup son parti des surprises inévitables auxquelles tout voyageur est exposé.

2° L'établissement des bains est ouvert toute l'année, mais les baigneurs n'y viennent en grand nombre que du 1er juin au 30 septembre. C'est du 10 juillet à la fin d'août que l'affluence est la plus considérable.

Il semble que ce soit la température intolérable de Paris à ce moment qui en chasse les étrangers et les Parisiens. Après quelques semaines passées à Aix, ils retournent à Paris pour leurs affaires ou leurs plaisirs, et, de là, ils vont faire une seconde saison de villégiature aux stations des bords de la Manche, où le vent souffle et où il fait déjà froid. A moins d'indications spéciales, c'est le contraire qu'ils devraient faire. Pendant les mois de juillet et d'août, la chaleur est très-supportable au voisinage de la mer, sur les côtes de la Normandie, de la Bretagne ou de la Picardie, et c'est la meilleure époque pour prendre les bains de lames. C'est donc là qu'il faudrait aller d'abord, puis, après avoir touché barres à Paris, venir en Savoie au mois de septembre. La température y est délicieuse ; les journées ne sont pas trop chaudes, les soirées sont tièdes ; la campagne, couverte de trèfles et de sarrazins en fleurs, y est fraîche comme au printemps et plus verte que les vallées de l'Ecosse.

En résumé, c'est au mois de juin, avant les grandes chaleurs, avant la foule; ou bien au mois de septembre, après les chaleurs et la foule, que le séjour d'Aix est le plus agréable, — et le moins dispendieux.

3° Trois trains de la Cie Paris-Lyon-Méditerranée amènent chaque jour directement les voyageurs de Paris à Aix-les-Bains.

D'abord le train direct, partant à 6 h. 35 du matin et arrivant à Aix à 10 h. 15 du soir.

Ensuite le train omnibus, partant de Paris à 3 h. 5 du soir, et arrivant à Aix le lendemain à 10 h. 34 du matin.

Enfin, le train express, partant à 8 h. 40 du soir et arrivant à 9 h. 52 du matin.

Ce dernier fait le trajet en 13 h. 12 m. Prix, 65 fr. 75. Les voyageurs ne changent pas de voiture.

Le train omnibus met 19 h. 29 m. à parcourir la distance qui sépare Paris d'Aix. Prix, 36 fr. 15.

Le train direct est 15 h. 44 m. en mouvement. Prix, 49 fr. 30.

Les voyageurs de ces deux derniers trains sont obligés de changer de voiture à Mâcon, à Ambérieux et à Culoz.

A moins de connaître déjà le pays et d'avoir un logement retenu d'avance, il est préférable d'arriver le matin: les heures de départ sont plus commodes; on ne perd pas, de cette façon, la partie la plus intéressante du voyage, et l'on a toute la journée pour trouver un gîte convenable. A partir d'Ambérieux, le chemin de fer traverse en effet la chaîne du Jura et permet de contempler les sites ou grandioses ou charmants, toujours extrêmement pittoresques qui se

succèdent sans interruption de Saint-Rambert-en-Bugey, de Tenay, de Rossillon, de Virieu-le-Grand et d'Artemare jusqu'à Culoz.

Au-delà de ce dernier point, la voie franchit le Rhône sur un pont de fer, qui est une œuvre d'art remarquable. Quand la petite station de Châtillon est dépassée, le lac du Bourget s'offre à la vue sous un aspect vraiment merveilleux. On est placé à l'une de ses extrémités; on peut donc embrasser d'un seul coup d'œil ses cinq lieues d'étendue, les hautes montagnes du bord occidental, qui plongent à pic dans ses eaux bleues, et les glaciers de la Maurienne, qui ferment l'horizon au midi. C'est un spectacle splendide, dont il serait regrettable de se priver.

Nous recommandons à nos lecteurs de se placer, à Châtillon, à la portière de droite de leur compartiment. De l'autre côté, il n'y a rien à voir, la voie étant si étroitement serrée entre le lac et la montagne qu'elle est obligée de passer quatre fois, au moyen de tunnels, sous les promontoirs de celle-ci.

Le Rhône, que l'on traverse entre Culoz et Châtillon, forme actuellement la limite des départements de l'Ain et de la Savoie. Autrefois, il séparait la France de la Savoie. C'est donc là que commence notre rôle de Guide, et puisqu'il nous reste un peu de temps avant d'arriver à Aix, nous voulons en profiter pour rappeler sommairement les points principaux de l'histoire de ce pays.

AIX-LES-BAINS

MARLIOZ

ET LEURS ENVIRONS

CHAPITRE Ier

LA SAVOIE

Position. — Située entre le 45°, 6',51" et le 46° 21',16" de latitude Nord, et entre le 3°, 28',40" et le 4°, 43',50 de longitude, à l'Est du méridien de Paris, la Savoie est le pays le plus élevé de l'Europe. Son altitude est comprise entre les points extrêmes de 201 mètres (Saint-Genix-d'Aoste, au confluent du Guiers et du Rhône) et 4,810 mètres (sommet du mont Blanc.

Son territoire, qui mesure 133 kilomètres du N. au S., sur 108 de l'E. à l'O., est circonscrit naturellement par le Rhône, le lac Léman, les Alpes et le Guiers. Ses limites sont au nord : le lac Léman et le canton de Genève, et au midi les départements de l'Isère et des Hautes-Alpes. Le Valais, la vallée d'Aoste et le Piémont la contournent à l'orient, et elle touche à l'occident les départements de l'Ain et de l'Isère.

Histoire. — La Savoie faisait partie de la Gaule

transalpine, et appartenait à la Celtique *braccata* (portant des *braies*, par opposition à la *comata*, portant les cheveux longs).

Comprise dans l'ancienne Allobrogie dont les deux villes principales étaient Vienne et Genève, elle prit, à la fin de l'empire romain, le nom de Sapaudia ou Sabaudia.

Ammien Marcellin décrivant le cours du Rhône, est le premier auteur qui en fasse mention sous ce nom. Il vivait au IVe siècle.

Elle fut entièrement subjuguée l'an 121 av. J.-C., avec les Averni et les Ruteni, par Quintus Fabius, qui reçut, à cette occasion, les honneurs du triomphe et le surnom d'*Allobrogique*.

J. César, après la conquête, divise la Gaule transalpine en quatre grandes régions : la province romaine (Provence) et les Gaules Aquitaine, Celtique et Belgique.

Le pays des Allobroges est réuni à la province.

Auguste, l'an 27 av. J.-C., se rend à Narbonne où il tient les Etats de la Gaule, et donne à la province le nom de Gaule narbonnaise.

La Savoie en fait partie, sauf la Maurienne, annexée à la préfecture de Cottius.

En 292 de notre ère, une nouvelle division de la Gaule eut lieu sous Dioclétien.

En 360, à la fin du règne de Constantin, la Savoie occidentale, soit tout l'ancien pays des Allobroges, faisait partie de la Viennoise, démembrée de la Narbonnaise.

En 379, l'empereur Gratien se rendit dans les Gaules, visita la Savoie et s'arrêta à Aix (*Aquæ Gratianæ*).

Lors du démembrement de l'empire romain, Gundi-

aire, fondateur du premier royaume de Bourgogne, ui adjoignit, en 413, la Savoie et les pays voisins. Ce oyaume ne dura guère plus de cent ans et finit avec undemar. Conquise par les Francs, vers 534, elle fut oumise aux rois de la première et de la deuxième ace jusqu'en 888, où elle passa sous la domination es rois du deuxième royaume de Bourgogne, lequel ura 144 ans. Fondé par Adolphe Welf, dans la région ppelée Transjurane, il était limité au nord par les lpes bernoises et la Reuss; à l'ouest, par le Doubs et a Saône; au midi, par le Rhône et la Durance; à l'est, ar les Alpes, qu'il franchissait dans la vallée d'Aoste.

Le traité de 933 réunit le royaume de Provence à elui de Bourgogne, et livra au roi Rodolphe II (couonné en 921) les pays compris entre le Rhône et l'Isère. a Savoie tout entière passe dès-lors sous la dominaon des rois Rodolphiens par l'annexion de la Savoie ropre, de l'évêché de Belley et de la Maurienne.

Rodolphe III, roi de la Bourgogne transjurane, se oyant sans enfant, s'associa, en 1016, son neveu empereur d'Allemagne, Henri II. A la mort de Rolphe, Conrad-le-Salique, successeur d'Henri II, érita donc du royaume de Bourgogne, qui fut réuni l'empire germanique. Eudes II, comte de Blois et de hampagne, autre neveu de Rodolphe III, voulut s'emarer de cet héritage, et fut favorisé dans son entrerise par Gerolds, comte de Genève, l'évêque de aurienne et nombre de vassaux. Humbert aux lanches Mains, comte de Maurienne, soutint les inérêts de l'empereur et contribua à faire échouer les fforts d'Eudes. Conrad l'en récompensa, en 1034, par a donation du comté de Savoie et du duché de Chalais. (Mortillet.)

A cette époque la Savoie n'était plus qu'un district d'une toute petite étendue, correspondant peut-être à l'ancien décanat ecclésiastique, renfermé dans un circuit de vingt-cinq à trente lieues, et soumis à l'autorité temporelle des évêques de Grenoble. Quant à Humbert, ou Hupert, c'était un comte bourguignon, conseiller, avocat ou défenseur de la reine Hermangarde, veuve du roi Rodolphe III, dit le Fainéant.

Pourquoi est-il connu sous le nom d'Humbert *aux blanches mains*? Il avait été un des fidèles de Conrad, contre l'indépendance bourguignonne; à la tête de bandes étrangères, il avait réprimé l'insurrection du peuple et des barons révoltés. Ses partisans voulurent-ils, en l'appelant ainsi, protester contre l'accusation d'avoir été vendu à la cause de l'Allemagne?

Toujours est-il que c'est à partir de ce moment que la Savoie rentre en possession de son autonomie. D'Humbert descendent les princes de Savoie, qui pendant huit siècles ont régné, d'abord sous le titre de comtes, depuis Thomas Ier, mort en 1223, puis sous celui de ducs, conféré à Amédée VIII, en 1416, par l'empereur Sigismond, et enfin sous celui de rois, depuis Victor-Amédée Ier, qui monta sur le trône en 1675, jusqu'à Victor-Emmanuel.

La Savoie fut incorporée à la France pendant vingt-deux ans, de 1793 à 1815. Elle formait alors le département du Mont-Blanc et une partie de celui du Léman. Les traités de cette dernière époque la rendirent à Victor-Amédée V, dont le royaume s'accrut de l'important territoire de l'ancien duché de Gènes.

Au moment de l'annexion à la France en 1860, la Savoie formait une des divisions militaires du royaume de Sardaigne, et se subdivisait en sept provinces : Savoie propre, Gènevois, Faucigny, Chablais, Haute-Savoie, Maurienne et Tarentaise, administrées par sept intendants qui relevaient d'un intendant-général, résidant à Chambéry, avec un gouverneur commandant général de la province.

Aujourd'hui elle forme deux départements : celui de la Savoie, chef-lieu Chambéry, et celui de la Haute-Savoie, chef-lieu Annecy.

Les hommes célèbres de la Savoie sont : Claude de Seyssel, historien de Louis XII, saint François de Salles, Bernard de Menthon, Vaugelas, Ducis, Bertholet, Joseph et Xavier de Maistre, l'abbé de Saint-Réal, Michaud, de Bullet, Lange, Costa. Elle a fourni trois papes et plusieurs généraux, entr'autres le général Desaix.

« La Savoie, dit M. Ad. Joanne, est une contrée privilégiée : elle possède la plus haute montagne et les plus beaux glaciers de l'Europe ; ses paysages n'ont pas de rivaux en France ; elle a été immortalisée par de Saussure, par Jean-Jacques Rousseau et par Lamartine. Pourtant, si elle est aussi connue que la Suisse, elle est bien moins visitée. C'est un peu sa faute. Jusqu'à ces dernières années, Chamonix excepté, elle n'avait rien fait pour attirer et retenir les touristes. De grands progrès ont été accomplis déjà depuis l'annexion ; le mouvement est enfin donné : espérons qu'il ne s'arrêtera plus, et, en attendant les améliorations promises, constatons les efforts tentés de tous côtés pour rendre désormais, dans toute la Savoie, les excursions alpestres non-seulement faciles, mais at-

trayantes. Les vieilles auberges se purifient, de nouveaux hôtels se construisent, des routes s'ouvrent des guides se forment, des patriotes dévoués et intelligents s'associent pour faire admirer aux étrangers des merveilles qu'il n'avait encore été permis à aucun œil humain de contempler. »

V. Hugo dit de la Savoie : « Qu'elle est la grâce alpestre, » et le mot est aussi charmant que juste.

Pour nous en tenir au sujet spécial de ce livre, ajoutons qu'aucun pays, au monde, n'est plus richement doté sous le rapport de l'abondance et de la variété des sources thermales et minérales. On en compte une quarantaine, dont neuf sont chaudes. Elles ne sont pas toutes exploitées.

Dans la seule vallée d'Aix, qui nous occupe particulièrement, se trouvent rassemblées les eaux sulfureuses, iodé-bromurées de Marlioz ; les eaux alcalines-magnésiennes et azotées de Saint-Simon ; les eaux ferrugineuses de la Bauche, de Grésy, de Lamotte-Servolex ; les eaux de Challes, de toutes les eaux sulfureuses connues les plus puissantes ; — à quelques heures d'Aix, les eaux salines de Moutiers et purgatives de Brides, etc.

Géologie. — Cette vallée d'Aix est formée par le terrain néocomien, reposant sur le terrain jurassique et recouvert par la mollasse.

Toutes les montagnes environnantes sont de calcaire compacte, appartenant à la formation des terrains crétacés, laquelle constitue la majeure partie des chaînes des contreforts des Alpes, sur la rive gauche du Rhône, et recouvre les couches les plus récentes du système jurassique.

Les coquilles qu'on y rencontre le plus communé-

ment sont : des ammonites, des bélemnites, des échinites, des térébratules, des baculites, des gryphites, etc.

— Sur la montagne de Beauregard, ces débris fossiles sont siliceux, à cassure conchoïde, et enveloppés d'une gangue calcaire.

Le coteau de Tresserve, qui s'élève au centre de la vallée, appartient aux étages supérieurs de la formation tertiaire ; il se compose de grès tendre ou *mollasse*. Ses grains examinés à la loupe semblent être de quartz hyalin, de granit, de mica, de diabase et d'amphibole.

— La plupart des cailloux qu'on rencontre dans la plaine sont granitiques; les autres sont formés de quartz, gneiss, siénite, diabase, amphibole, feldspath, alumine et mica. Ils sont tous arrondis. — Leur formation et leur descente doivent être rapportées, selon toutes probabilités, à la dernière époque des soulèvements auxquels les Alpes occidentales sont redevables de leur configuration actuelle, dans le système de M. Elie de Beaumont.

Climat. — M. de Verneilh s'exprime ainsi dans la statistique générale de la France, 1807 :

« L'étonnante variété des expositions et des sites permet, dans certaines vallées, notamment à Chambéry, de faire usage pendant longtemps des fruits printanniers, dont la jouissance dans les pays de plaine n'est que momentanée ou passagère ; la fraise, par exemple, y dure près de six mois. — On peut joindre les productions du printemps à celles de l'automne, et réunir sur la même table les fraises, les cerises et les raisins. »

La vigne croît jusqu'à la hauteur de 600 mètres si

l'exposition est favorable ; les châtaigniers et les noyers à 900, les cerisiers à 930, les noisetiers à 1,100 ; le chêne supporte un climat plus rigoureux, il croît à 1,200 mètres, et l'orme ainsi que le frêne arrivent jusqu'à 1,300 mètres.—La température moyenne est de 10°.

Mœurs. — Les mœurs ont peu changé depuis que M. de Verneilh était préfet du département du Mont-Blanc.

C'est à son *Rapport*, formant un des volumes de la statistique générale de la France, que devront recourir les lecteurs désireux de savoir comment les fonctionnaires du premier empire jugeaient les populations savoisiennes. Les traits principaux, les habitudes caractéristiques frappent d'ailleurs les étrangers les moins observateurs, dès les premiers instants de leur séjour dans le pays. L'accueil est partout hospitalier, affable et cordial; l'accent doucement musical; la physionomie conserve « cet air de bonté, de candeur et de franchise, qui concilia de tout temps aux savoisiens la confiance et l'affection des étrangers. » (De Palluel.) « Presque partout, dit M. de Verneilh, les femmes de Savoie ont la poitrine large, les dents belles et bien rangées. »

Daquin avait déjà dit dans sa topographie médicale : « Il est peu de pays où les femmes puissent mieux allaiter leurs enfants. »

Les attentats à la propriété y sont rares : les habitations rurales restent, pour ainsi dire, ouvertes à tout venant; les terres n'ont pas de clôture, les fenêtres pas de barreaux; — les attentats contre les personnes y sont plus rares encore: l'échafaud ne s'est pas élevé une seule fois depuis l'annexion, dans les nouveaux départements.

Les rixes sont à peu près inconnues dans la vallée d'Aix, et malgré les très-nombreux cabarets que fréquentent assidûment les gens du peuple, les disputes y sont extrêmement rares.

Arrivée à Aix.

— Supposant que les personnes qui viennent pour la première fois à Aix, y sont amenées par les trains du matin, voici ce que nous leur conseillons de faire : Déjeûner au buffet. Dans tous les cas, vérifier avant de sortir de la gare si l'on a son bulletin de bagages, et le conserver avec soin ; confier ses menus bagages (sac de nuit, couverture de voyage, etc.), à l'un des facteurs et s'en aller les mains vides ; on échappe ainsi aux sollicitations parfois obstinées et gênantes des maîtres et garçons d'hôtels, des conducteurs d'omnibus, en un mot, de tous les *pisteurs* pour employer l'expression consacrée. On peut, sans répondre à aucune question, monter dans le premier omnibus aperçu, et se laisser conduire à la table d'hôte de l'hôtel auquel appartient la voiture.

Il est peut-être préférable de s'en aller à pied ; on voit mieux, et l'on est plus libre.

En face de la *sortie*, est une large avenue droite qui monte à la ville. Près de son extrémité supérieure, à gauche, *Châlet impérial*, tenu par Chiron ; quelques pas plus loin, le Grand-Hôtel impérial, tenu par Guibert. En prenant la seconde rue à gauche, au bout de l'avenue, on arrive, en un instant, sur la place Centrale : hôtel Guilland (poste), tenu par madame Haime ; café Dardel et café Bolliet.

Si, au lieu de s'engager dans l'avenue, on traverse obliquement à gauche la place qui est devant la gare on trouve le *Café de la Gare*, sous les arbres de l'allée Marie.

En tournant à droite, au bout de l'allée de platanes, à gauche, on est dans la rue des Soupirs et l'on voit bientôt, à droite, en montant, la *Villa des Fleurs*, naguère habitation de M. Bias, fermier des jeux, et actuellement tenue par Rigoley. On peut y déjeûner à la carte ou à prix fixe, sous des magnolias géants, au bord d'une pièce d'eau, ou sous une élégante vérandah, en vue d'un parc dans lequel les plus beaux arbres ont été rassemblés.

On trouve, dans la maison, des appartements et des chambres à louer.

Après qu'on aura déjeûné, soit là, soit ailleurs, on se mettra en quête d'un logement et on en trouvera bientôt un comme on le désire. Toutes les maisons d'Aix et des environs,— sauf trois tout au plus, — reçoivent des hôtes pendant la saison des bains. On peut donc frapper hardiment à toutes les portes. Les distances ne sont pas à considérer dans une ville qui tiendrait tout entière, ou peu s'en faut, sur la place de la Concorde, à Paris, ou sur la place Bellecour, à Lyon. — On est toujours assez près de l'établissement, dont les porteurs, ainsi que nous le dirons plus loin, viennent vous chercher en palanquin, si besoin est, et vous ramènent à domicile, pour un prix uniforme.

CHAPITRE II

La ville.

Connue de toute antiquité, elle portait, sous les Romains, les noms d'*Aquæ*, *Aquæ Allobrogum*, *Aquæ Domitianæ*, *Aquæ Gratianæ*. Une inscription, trouvée par Pingon en 1566, démontre que les habitants se nommaient *Aquenses*.

Elle disparaît momentanément de l'histoire à la chute de l'empire. Les Barbares qui couvrirent de ruines l'Ancien Monde romain, les chrétiens qui détruisirent partout les monuments du paganisme, les nombreux incendies qui, à diverses reprises, dévastèrent la ville, toutes ces causes suffisent à expliquer la disparition des thermes de Gratien et l'oubli qui les ensevelit si longtemps.

Au XIe siècle, la ville d'Aix est remise en lumière par un acte auquel se rattache l'origine de la maison de Savoie. Guichenon raconte que le 5 des ides de mai, de l'an 1000, à Aix, Rodolphe, roi de Bourgogne, céda à Bérold de Saxe, lieutenant-général de son royaume et vice-roi d'Arles, le comté de Savoie et celui de Maurienne, en récompense de sa fidélité.

Elle faisait, au commencement de ce siècle, partie du département du Mont-Blanc. Aujourd'hui, c'est un chef-lieu de canton du département de la Savoie,

arrondissement de Chambéry. Elle comptait 4,430 habitants, au recensement de 1866.

Située sur les flancs d'une riante colline, au pied de hautes montagnes calcaires (les Beauges) qui s'élèvent à l'est, son altitude est de 272 mètres, et elle domine de 32 mètres le lac du Bourget dont la séparent, à l'ouest, de vastes prairies et la colline de Tresserve.

A 3 lieues de Chambéry, 12 de Genève, 14 de Grenoble, 20 de Lyon, 40 de Turin, elle offre un point de rendez-vous facile aux malades et aux étrangers de tous les pays.

Dans une vallée charmante, elle jouit d'un climat doux et tempéré ; l'air y est si pur et l'eau si bonne, que le crétinisme et le goître proprement dit y sont inconnus ; les scrofules y sont rares.

Le docteur Cabias assure même qu'en 1564, lorsque la peste étendait ses ravages dans les pays environnants, Aix fut préservée du fléau, et la tradition est d'accord avec lui.

« La première impression que l'on éprouve, dit M. Ordinaire, en entrant dans la vallée, c'est une profonde admiration à la vue de ces deux majestueuses montagnes le Nivolet et le mont du Chat, dont la position topographique, au levant et au couchant, fait que l'une est constamment éclairée, tandis que l'autre projette des ombres gigantesques dans la plaine. Ces deux monts si imposants dominent le lac du Bourget, les riantes collines de Tresserve, de Mouxy, de Saint-Innocent, et celle sur laquelle se groupe la ville, etc.

Complètement détruite, au XIIIe siècle, par un incendie et bientôt reconstruite, elle fut érigée en baronnie par les ducs de Savoie. Au XVIe siècle, devenue

marquisat, elle vit s'élever le château, dont une partie est encore debout. Là sont installés, depuis 1868, les services publics de la municipalité : mairie, justice de paix, commissariat de police, poste aux lettres, etc.

L'ancien cercle des étrangers y a été installé de 1824 à 1849.

Ce château, où l'on voit encore un escalier Renaissance assez curieux, quoique d'un style trop lourd et d'une construction trop surbaissée, a été vendu à la ville, en 1865, avec le parc qui en dépend, moyennant une somme d'environ 600,000 francs, par le marquis d'Aix-Sommarivaz. Une partie des constructions a été abattue.

Le parc a été remanié en 1869 pour former la promenade publique actuelle. A la même époque, les maisons qui fermaient la place de l'établissement, au midi, ont été rasées, de façon à ce qu'on pût prolonger la promenade jusqu'à l'établissement même, d'où l'on peut voir maintenant la colline dite de Biollay.

Logement, nourriture.

On peut choisir entre:

1° Les *hôtels* dont les prix varient de 7 à 15 fr. par jour, selon l'importance de la maison, la grandeur et l'ameublement de la chambre, l'étage, le moment de la saison, etc.;

2° Les *pensions*, de 7 à 10 fr. par jour, table d'hôte matin et soir ;

3° Les *maisons particulières*, 2 fr. 50 à 6 fr. par lit, plus 0,60 cent. de service par jour. Quelques proprié-

taires donnent à manger, d'autres mettent une cuisine à la disposition de leurs locataires qui sont en famille et qui ont amené des domestiques. Enfin dans les maisons, peu nombreuses, où il n'y a ni cuisine commune ni particulière, on peut, si l'on ne préfère aller vivre à la pension ou à l'hôtel voisins, se faire apporter à manger chez soi, moyennant 4 à 5 fr. par jour.

Les dames, qu'elles soient seules ou plusieurs, devraient adopter ce dernier arrangement. En ne se faisant servir que le dîner, elles auraient de quoi déjeûner le lendemain matin, avec la desserte, additionnée de fruits achetés par la domestique de la maison, du café ou du chocolat qu'on fera toujours très-volontiers pour elles, quelle que soit la maison où elles seront logées.

En général, les hôtels d'Aix ressemblent à ceux de tous les pays et ne possèdent qu'un mobilier sommaire et très-simple, mais les personnes qui viennent en Savoie pour leur santé ou leur plaisir, ne s'attendent pas à retrouver tout le *capitonné* de l'appartement qu'elles quittent ; on reste peu chez soi dans un pays admirable, où tout chemin est une promenade charmante. Pourvu que le lit soit bon et propre, on ne regarde pas trop au reste. Les provinciaux, surtout, n'y regardent guère ; quand les Parisiens seront en majorité à Aix, et leur nombre augmente chaque année, plus de confortable s'introduira dans l'ameublement.

En attendant, les maisons les plus modestes sont, à Aix, d'une propreté irréprochable, et l'on y prodigue le linge blanc.

Voici, par ordre alphabétique, les trois catégories

d'habitations à l'usage des étrangers. Nous n'indiquons pas les numéros, parce que les unes et les autres sont également connues, également faciles à trouver, et parce qu'il n'existe à Aix qu'un numérotage général et qui n'est point divisé par rues. Dans une petite rue, composée de dix maisons, celles-ci peuvent porter les numéros 350 à 360 par exemple.

Hôtels.

Ambassadeurs, rue du Casino.
Arc Romain, place de l'établissement.
Bains, rues du Casino et de Genève.
Bellevue, rue de Chambéry.
Chemin de fer, rues des Soupirs et du Temple.
Couronne, rue de Chambéry.
Durand, rue de Genève.
Ecu de Genève, — —
Europe (*le Globe*), rue du Casino.
Folliet (fils), rue des Ecoles.
France, rue des Bains.
Gaillard, rue de Genève.
Garin, rue de Genève.
Globe (*l'Europe*), rue du Casino.
Impérial, rue du Casino.
Italie, rue des Ecoles.
Jeandet, rues de Chambéry et du Casino.
Louvre (Anc. chat. Durieux), chemin des Côtes.
Lyon, rue de Chambéry.
Parc, — —

Paris, rue des Soupirs.
Princes, rue de Chambéry.
Robin, rues du Casino et de Genève.
Suchet, rue de Chambéry.
Univers, rue du Casino.
Venat, — —
Victoria, rue de Genève.

Pensions.

Bocquin, (Gabriel), rue de Chambéry.
Bocquin, (Joseph), rue des Ecoles.
Bocquin, (Michel), rue de Chambéry.
Bossut, rue des Écoles.
Bouton, rue de l'Eglise.
Broisin, rue des Bains.
Burdet, rue de Mouxy.
Chabert, place des Bains romains.
Dussuel, — —
Folliet, père, rue des Ecoles.
Forestier, place de l'Etablissement.
Gaimoz, rue des Écoles.
Guichard, rue de Genève.
Guillerme, — —
Maniglier, rue des Ecoles.
Padey, fils, rue de Mouxy.
Padey, mère, rue du Temple.
Perret, (Julie), place Centrale.
Simonet, rue de Chambéry.
Burel, rue des Ecoles.

Maisons particulières

MM. *Bertier*, (père), rue de Chambéry (avec cuisine).
Bimet, rue de Genève (cuisine).
Blanc, (Dr). — —
Blondin, rue des Ecoles.
Bocquin, (Pharm.) place Centrale.
Bolliet, (café), — —
Bolliet, (Henri), — —
Bonnet, rue de Genève (cuisine).
Chaboud, place Centrale.
Chiron, rue de Chambéry (cuisine).
Chiron, avenue de la Gare et Ruelle du Casino.
Cochet dit Bertin, rue des Soupirs.
Coulloux, rue de Genève.
Coulon, rue des Ecoles.
Curtelin, place Centrale.
Damesin, rue de Chambéry (cuisine).
Dardel, (café), place Centrale.
Dégallion, (Vve) à côté des Bains.
Dégallion, (not.) place des Bains romains.
Domenget, place Centrale.
Domenget, (Ernest), rue du Dauphin (cuis.)
Dronchat, rue du Dauphin.
Duvernay, (Vve) rue de Genève.
Duverney, place Centrale.
Exertier, rue de Mouxy.
Folliet, (fils), rue des Ecoles.
Forestier, (Dr), place Centrale.
Gache, rue des Ecoles.
Gaillard, (Dr), place Centrale.
Grobert, rue des Soupirs.

Guichard, place de l'Etablissement.
Guilland, (Dr), rue des Ecoles.
Jarrier, rue des Ecoles.
Lubini, chemin des Côtes (cuisine).
Mathiez, (Tony), rue du Dauphin (cuisine).
Monard, rue de l'Eglise.
Perret, (Jeanne), rue du Casino (cuisine).
Perret, rue du Dauphin.
Pichon, (pharm.) place de l'Etablissement.
Picquet, rue des Bains.
Rigoley, rue des Soupirs, (*villa des fleurs*).
Rivollier, place Centrale.
Rivollier, rue des Bains.
Rouph de Varicourt, rue de Mouxy.
Sonnaz, rue de Chambéry.
Vidal, (négot.) place Centrale.
Vidal, (not.) rue des Ecoles.
Yvroux, *Thomas et Thérèse*, place des Bains romains.

Aux environs de la ville, on trouvera des chambres, des appartements, des châlets ou des maisons à louer :

Dans le parc de Marlioz, soit au château, soit au châlet restaurant, soit à la métairie. Résidence salubre et charmante. Toutes les demi-heures, des omnibus font le trajet entre Aix et Marlioz, et sont à la disposition gratuite des locataires du parc.

A Tresserve, soit sur la hauteur, en vue du lac, soit au pied de la colline, du côté de la vallée : villa Gonnis, villa des Lilas, etc.

A Saint-Simon, chez Mermet, restaurateur, au *rendez-vous des chasseurs* ; chez M. Caillet, propriétaire de

la source alcaline magnésienne, dite de Saint-Simon.

A l'Est de la ville, sur le chemin des Massonnats, belle propriété de M. François, maison et parc, chevaux et voitures de maître, etc.

Médecins.

La nourriture et le logement assurés, il faut aller voir le médecin à qui l'on a été adressé, si, toutefois, on n'a pas commencé par là.

Nous donnons, par ordre alphabétique, les noms de MM. les docteurs qui résident à Aix, la plupart pendant l'été seulement :

Blanc, d'Aix, rue de Genève, reçu en 1866.
Bertier, — rue de l'Eglise, inspecteur-adjoint, 1844.
Brachet, rue de Chambéry, reçu en 1864. Fac. Montpellier.
Pardel, rue des Bains, 1854.
Davat, — — maire, inspecteur-adjoint, 1834.
Despine, (Constant), place Centrale, ancien inspecteur, 1830.
Forestier, place Centrale, 1843.
Gaillard, (César), place Centrale, 1851.
Guilland, (Louis), rue des Ecoles, 1842.
La Bonardière, rue de Chambéry.
Legrand, (Maximin), rue du Temple, ancien chef de clinique de la faculté de Paris, 1848.
Macé, rue des Bains.
Petit, rue de Chambéry, 1867.
Quioc, ancien médecin de l'hôpital de Saint-Etienne, au château.
Vidal, place de l'Etablissement, inspecteur, 1843.

Pharmaciens.

MM. *Bocquin*, place Centrale.
Pichon, place de l'Etablissement.

Sages-femmes.

Mmes *Gandet*, rue de l'Ancien Cimetière.
Varcin, rue de Mouxy.

Gardes-malades.

Mmes Vve *Rey*, rue des Ecoles.
Caroline Durand, rue de Chambéry.
Mariette Fenoux, rue de Mouxy.

Quand on a vu son médecin, on va d'ordinaire à l'établissement, on s'inquiète de l'heure du départ des courriers, et l'on visite les curiosités de la ville. Nous renvoyons aux chapitres suivants ce qui est relatif à l'établissement et au service des bains. Nous allons épuiser tout de suite ce qui concerne la ville.

Poste aux lettres.

— Les Bureaux, situés dans l'ancien château d'Aix, sont ouverts au public de 7 h. du matin à 7 h. du soir, du 15 juin au 15 septembre.

Le courrier des lignes de Lyon et de Paris arrive à

10 h. du matin, à Aix, et les lettres sont distribuées avant midi.

Les heures de départ varient chaque année, en raison de la différence dans le mouvement des trains. On ne peut que les indiquer approximativement à 4 ou 5 heures du soir.

Courrier d'Italie.

Arrivée à 8 h. 10 m. du matin.
Départ à 9 h. 15 m. du soir.

Courrier de Suisse.

Arrivée à 10 h. 30 m. du soir.
Départ à 7 h. 10 m. du matin.

Voici le tarif d'affranchissement d'une lettre de 10 grammes pour différents pays.

0,25 c. Duché de Luxembourg.

0,30 c. Bade (Grand-Duché), (7 gr. 1/2.). Belgique, Ile de la Réunion, Suisse, Wurtemberg (ou 0,40 c.)

0,40 c. Angleterre, Bavière, Constantinople, Egypte, Francfort-sur-le-Mein, Espagne (7 gr. 1/2.) Italie, Jersey, Malte (7 gr. 1/2.) Nassau, Pays-Bas, Portugal, Prusse (Aix-la-Chapelle, Coblentz, Cologne, Dusseldorf et Trèves.), Smyrne, Wurtemberg (ou 0,30 c.)

0.50 c. Brunswick (duché), Danemark, Etats-Romains, Guyane Française, Martinique, Prusse (voir plus haut.) Saïgon, Saxe.

0,60 c. Autriche, Amérique du Nord (oblig.) Grèce, Suède.

0,70 c. Norwège.

0,80 c. Australie, Brésil (7 gr. 1/2.) Chine, (oblig.) Cuba (oblig). Guyane Anglaise, Indes Orientales, Mexique (oblig.) Russie.

1 fr. Amérique centrale (oblig.) Bolivie, Chili.

Télégraphie électrique.

Les bureaux, rue de Chambéry, vis-à-vis la promenade du parc, sont ouverts de 8 h. du matin à 9 h. du soir.

Le prix d'une dépêche est de :

Pour le département	0 fr.	50 c.
— toute la France et la Corse	1	»
— l'Algérie et la Tunisie	6	»
— l'Italie	4	»
— les Etats Romains	5	»
— La Suisse	3	»
— l'Angleterre :		
Londres et les îles de la Manche	4	»
Les autres villes anglaises	6	»
Espagne	4	»
Portugal	5	»
Autriche, Mecklembourg	6	»
Grand-duché de Bade, Bavière	3	»
Belgique, Luxembourg	3	»
— Prusse :		
A l'Ouest du Weser et de la Werra	3	»
Prusse à l'Est	4	»
Suède	8	50
Norwège	9	»
Russie d'Europe	10	50

Région du Caucase	13	50
Russie d'Asie	18 50 et 26	50
Grèce et Turquie d'Europe	10	»

Moyens de transport.

Chemins de fer. — Tous les jours, plusieurs trains partent d'Aix dans la direction de l'Italie, de la Suisse, de Lyon, de Mâcon, de Paris et d'Annecy.

Il est délivré à la gare, des billets d'aller et retour, à prix réduits, valables pendant un jour pour Chambéry. Les voyageurs porteurs de ces billets ne sont pas admis dans les trains express.

Bateaux à vapeur. — Départ d'Aix pour Lyon, par le lac et le Rhône, à 7 h. du matin, lundi, mercredi, vendredi. Trajet en 8 heures. Bureau, place Centrale, 54, chez Bolliet (Henri).

Départ de Lyon pour Aix à 5 heures du matin, mardi, jeudi, samedi. Trajet en 13 heures. Bureau, quai St.-Clair.

Chevaux, voitures et chars. — Les principaux hôtels font stationner devant la gare, à l'arrivée de tous les trains, des omnibus ou des voitures qui portent leurs noms. Les uns et les autres peuvent être mis à la disposition des étrangers pour des promenades ou des excursions. On trouve également des voitures à volonté chez :

MM. Exertier, Dullin, Bernard, Journet dit Cortiby, Pierre Carraz, Paul Carraz, rue de Chambéry, Chetal, rue des Soupirs, Grosdaillon, Lansard (Vve), Davat

frères, Rabut, Myon, Murguet François, Murguet fils

Enfin, sur la place Centrale et dans la rue du Ca sino, stationnent constamment des voitures de plac

Chevaux de selle, chez Prince, rue de Chambéry, prix débattus.

Nous extrayons de l'arrêté de police relatif au voitures, les articles qu'il importe de connaître.

Les voitures ne pourront être mises en circulation qu'auta qu'elles seront en parfait état de propreté.

Les harnais et tous les objets accessoires devront être confe tionnés solidement et tenus constamment en bon état.

Il est défendu aux entrepreneurs d'employer des chevaux e tiers, vicieux, atteints de maladie ou d'infirmités, qui les mette hors d'état de faire leur service.

Toute voiture de louage devra être munie d'une machine à e rayer, agissant sur les roues de derrière, et disposée de manière ce que le cocher puisse la faire fonctionner sans descendre de s siége.

Chaque cocher devra toujours être porteur :

1° D'un exemplaire du présent arrêté, qu'il communiquera a voyageurs qui le demanderont ;

2° De son permis de conduire.

Les cochers devront, autant que possible, faciliter l'entrée d voyageurs dans leurs voitures, ainsi que leur descente.

Ils auront soin d'ouvrir et de fermer les portières.

Toute impolitesse, tout acte de grossièreté de la part des coche envers le public seront sévèrement réprimés.

Il est défendu aux cochers :

1° De lutter de vitesse entre eux, de faire galoper leurs chevau de les frapper avec le manche de leur fouet, et de les maltrait d'aucune manière ;

2° De laver leur voiture, soit sur les places de stationnemen

oit sur un autre point de la voie publique, après six heures du natin ;

3° De quitter leurs voitures, lorsqu'elles attendent à la porte es particuliers ou à l'entrée d'un établissement public ;

4° De fumer lorsqu'il y aura des voyageurs dans leurs voi-ures ;

5° D'offrir, par paroles ou par gestes, leurs voitures au public, e raccoler les passants, de parcourir la voie publique au pas, ou e faire exécuter à leur voiture un va-et-vient continuel, dans le ut de faire comprendre qu'ils sont à la disposition du public, tous ctes constituant la maraude, qui leur est formellement interdite.

Ils seront tenus de marcher à toute réquisition, quel que soit le ang que leur voiture occupe sur la station.

Tarif pour le territoire du canton d'Aix.

Aucun voiturier ou cocher ne pourra être contraint de marcher our un des points du canton d'Aix, qu'autant qu'il sera pris à heure.

Lorsqu'un voyageur demandera à être transporté hors du canton, prix de cette course devra être réglé de gré à gré, et, à défaut règlement préalable entre le voyageur et le cocher, la course ra payée à l'heure.

Le tarif des prix à l'heure, pour les courses des voitures de uage, est fixé comme il suit :

Voiture à 2 chevaux	1 heure.	4 fr.
	Chaque heure suivante.	3 fr.
Voiture à 1 cheval	1re heure.	3 fr.
	Chaque heure suivante.	2 fr.

Dans le cas où les personnes transportées ne reviendraient pas à ix avec la même voiture, il sera payé pour le retour une somme ale à celle qui sera due pour le temps employé jusqu'au point la voiture sera laissée, sans que cependant le prix total puisse re inférieur au prix d'une heure.

Après minuit, les prix fixés ci-dessus seront augmentés de moitié.

Si un cocher, retenu pour aller chercher quelqu'un à domicile ou dans un lieu public, est renvoyé sans y être employé, il recevra à titre d'indemnité de déplacement :

Pour une voiture à deux chevaux. . . . . 3 fr.

Pour une voiture à un cheval. . . . . 2 fr.

Lorsqu'un cocher aura été retenu pour aller charger à domicile et marcher à l'heure, le prix de l'heure lui sera dû à partir de son arrivée à la porte des voyageurs.

Le prix de la première heure sera toujours dû intégralement, lors même que le voyageur n'aura pas employé l'heure entière. A compter de la deuxième heure inclusivement, le prix à payer sera calculé suivant l'espace de temps pendant lequel la voiture aura été occupée, et par fraction de demi-heure.

Les cochers seront tenus de faire marcher leurs chevaux à raison de huit kilomètres au moins à l'heure, sur tous les points du canton, à l'exception de Mouxy, Trévignin, Pugny et Tresserve, où la vitesse minimum sera réduite à six kilomètres.

Voitures faisant le service de la gare.

Les voitures de louage qui stationnent à la gare du chemin de fer seront toutes considérées comme omnibus faisant le service de la gare à la ville, et de la ville à la gare.

Le prix des places de ces voitures est fixé comme il suit :

Par personne. . . . . 75 c.

Par colis au-dessus de 20 kilogrammes. . . . . 50 c.

Les colis au-dessous de 20 kilogrammes seront transportés sans frais.

Toute voiture-omnibus retenue devra marcher au plus tard après 8 minutes d'attente, à compter de l'arrivée du train avec lequel elle correspond, quel que soit le nombre de voyageurs à transporter.

Les voitures-omnibus, à destination déterminée, s'arrêteront devant la porte de l'établissement qu'elles desservent.

Les voitures-omnibus, sans destination déterminée, transporteront les voyageurs jusqu'au point que ceux-ci auront désigné en montant en voiture, sur l'interrogation du cocher, sous la réserve toutefois que ce point se trouvera en dedans des limites de l'octroi.

Dans aucune circonstance, il ne pourra être exigé par les cochers un prix supérieur à ceux fixés par le présent tarif.

Les cochers ne pourront non plus exiger de pourboires.

Il devra toujours y avoir dans chaque voiture un exemplaire du présent arrêté.

Le cocher devra représenter cet arrêté à toute réquisition des personnes qui voudront faire usage de sa voiture.

Il y aura constamment dans l'intérieur des voitures de louage un tarif indiquant le prix de l'heure.

Ce tarif sera affiché sur le côté gauche de la voiture, et de manière à ce que le voyageur puisse facilement le consulter.

Anes.

— On se sert beaucoup à Aix de ces animaux modestes et patients pour les promenades aux environs. Ils stationnent rue de Genève, au-dessous de l'hôtel Victoria, près l'avenue du Gigot.

Voici les principales dispositions contenues dans le règlement de Police auquel sont soumis leurs propriétaires :

Chaque âne mis en location devra être solidement harnaché, de manière à présenter toutes les conditions de sécurité, de commodité et de propreté convenables.

L'emploi d'ânes vicieux ou atteints de maladies ou d'infirmités est interdit.

Tout acte d'impolitesse, toute grossièreté de la part des ânier envers le public seront sévèrement réprimés.

Nul ne pourra conduire en état d'ivresse,

Les pères, maris et maîtres sont responsables du fait de leurs enfants, femmes et domestiques.

Chaque âne portera sur le frontal de sa bride un numéro de police qui devra toujours être apparent.

Chaque loueur ou conducteur devra toujours porter avec lui :

1° Un exemplaire du présent arrêté, qu'il sera tenu de communiquer aux personnes qui l'exigeront ;

2° L'autorisation de conduire.

Il est expressément défendu aux conducteurs de faire trotter ou galoper leurs ânes dans la ville, de gêner la circulation sur les trottoirs ou dans les rues en se réunissant en groupes, et de troubler la tranquillité publique par des cris, des rixes ou disputes.

Ils s'abstiendront de faire claquer leurs fouets ou de les agiter de manière à atteindre les passants.

Dans l'intérieur de la ville, ils devront se tenir constamment en tête de leur monture, et ne pourront, sous aucun prétexte, les abandonner sur la voie publique.

Les ânes affectés au service des promeneurs ne devront pas stationner dans les rues. Ils seront tous attachés dans un lieu désigné par l'autorité locale, et n'en sortiront que pour faire une course ou pour être reconduits à l'écurie.

Les loueurs ou conducteurs devront marcher à toute réquisition, quel que soit le rang qu'occupent les ânes à la station.

Le tarif des courses à ânes est fixé comme suit :

1° A l'heure (chaque heure indifféremment).	1 fr.
2° A la demi-journée. . . . . , ...	4 fr.
3° A la journée	7 fr.

Toute heure commencée sera payée intégralement si elle est commencée depuis plus de trente minutes. — Au-dessous de trente minutes on ne pourra exiger que 50 centimes.

Est considérée comme demi-journée l'occupation de la monture pendant plus de cinq heures et moins de six.

Est considérée comme journée entière l'occupation de la monture pendant plus de neuf heures et moins de dix.

Toute occupation de la monture en sus des laps de temps désignés comme journée ou demi-journée sera payée à l'heure.

Lorsqu'un loueur ou conducteur aura été retenu pour aller prendre une personne à domicile, le prix de la course lui sera dû à partir de son arrivée à la porte du promeneur.

Lorsque le promeneur renverra sa monture après être arrivé à destination, le retour sera payé au conducteur à raison du temps nécessaire pour se rendre du point de départ à celui d'arrivée.

M. le Commissaire spécial de police d'Aix-les-Bains et les Agents de l'autorité sont chargés de l'exécution du présent.

Bateaux destinés aux promenades sur le lac du Bourget.

Dans chaque bateau admis au service des promeneurs sera fixé un écusson, sur lequel seront inscrits :

1° Le numéro de police ;

2° Le nombre des places, qui ne pourra être supérieur à huit non compris les bateliers ;

3° Le nom et la demeure du batelier-propriétaire ;

4° Le tarif dont il sera parlé ci-après.

Le numéro de police sera reproduit sur le bateau, à l'arrière et sur les côtés, en chiffres arabes peints en couleur tranchant sur le fond.

Les conducteurs doivent être constamment porteurs de billets imprimés indiquant le numéro du bateau, le tarif ci-après, et portant en outre ces mots : « *Les personnes qui auraient des plaintes contre » les conducteurs, ou à réclamer des objets laissés dans le bateau, » devront s'adresser au bureau de police, à la mairie.* »

Le conducteur est tenu de remettre l'un de ces billets à toute personne qui aura loué un bateau, sans qu'elle le demande et avant l'entrée dans l'embarcation.

Les conducteurs de bateaux et les rameurs ne pourront exercer leur profession sans une permission écrite du Maire.

Ils devront, pour l'obtenir, justifier qu'ils sont âgés de 18 ans au moins et d'une bonne conduite.

Des dispenses d'âge pourront être accordées jusqu'à concurrence de 16 ans.

Tout acte d'impolitesse, toute grossièreté de la part des conducteurs et bateliers envers le public seront sévèrement punis.

Tout conducteur de bateau devra constamment être porteur et exhiber à toute réquisition des agents de l'autorité ou des personnes qui voudront l'employer :

1° Un exemplaire du présent arrêté ;

2° La permission qui lui aura été délivrée par le Maire, conformément à l'art. ci-dessus.

Il est expressément défendu aux bateliers de se réunir en groupes sur la place ou sur le port, et de fatiguer les étrangers de leurs obsessions.

Les propriétaires ou conducteurs de bateaux sont tenus de conduire les promeneurs à toute réquisition.

Le prix à payer pour l'aller et le retour sur les points ci-après sont fixés ainsi qu'il suit, quel que soit le port ou lieu d'embarquement :

Bateaux à 3 bateliers, comprenant 8 places au plus.		*Bateaux à 2 bateliers, comprenant 6 places au plus.*	
Pour Hautecombe.....	9 fr.	Pour Hautecombe.....	8 fr.
— Bourdeau.....	4 fr.	— Bourdeau.....	3 fr.
— Le Bourget.....	9 fr.	— Le Bourget.....	8 fr.
— Brison-St-Innocent .	6 fr.	— Brison-St-Innocent..	5 fr.
— Bon-Port.....	4 fr.	— Bon-Port.....	3 fr
— Châtillon et Savières.	14 fr.	— Châtillon et Savières.	13 fr.

Il est expressément défendu de dépasser le nombre de places déterminées pour chaque bateau.

Il est accordé aux promeneurs un séjour d'une heure dans les localités ci-dessus désignées, sans augmentation de prix, et tout séjour excédant la première heure, sera payé à raison de 1 fr. 50 l'heure, les fractions d'heure comptées comme heures complètes.

Les courses ou promenades faites sur le lac sans but déterminé d'avance seront payées à l'heure, savoir :

Pour les bateaux à trois rameurs.

La première heure..... 4 fr.

La seconde heure.....	3 fr.
Chaque heure suivante	2 fr.

Pour les bateaux à deux rameurs.

La première heure.....	3 fr.
La seconde heure.....	2 fr. 50.
Chaque heure suivante.....	2 fr.

Ce réglement, qui date de 1862, devrait être refait. Des lacunes regrettables peuvent y être signalées, ainsi que des incorrections que ne comporte pas un document émané de la mairie.

Il ne suffit pas « d'être âgé de 18 ans et d'une bonne conduite, » pour que l'on vous confie la vie des passagers qui, tous les jours, traversent le lac. Le métier de batelier exige des qualités particulières et un assez long apprentissage que ne sauraient remplacer la permission du maire, d'ailleurs incompétent. Qu'il sache dans quels cas, il doit refuser cette permission, on le comprend. Mais comment saurait-il quand il doit l'accorder ?

La chose est grave et vaut qu'on y réfléchisse. L'autorité municipale ne ferait-elle pas bien d'organiser les bateliers en syndicat, et d'imposer certains examens, certaines conditions (celle, entre autres, de savoir nager), à ceux qui en voudraient faire partie ? Les membres de la corporation porteraient un signe distinctif qui les recommanderait aux étrangers ; — chaque bateau serait muni d'une bouée de sauvetage, etc., etc.

En attendant, il serait fort désirable que ce réglement, tel qu'il est, fût sévèrement appliqué, dans l'intérêt même des bateliers. Il est impossible de faire un pas dans la ville et hors la ville, à quelle qu'heure que ce soit, sans être fatigué par leurs obsessions

qui, à elles seules détournent un grand nombre d'étrangers de se livrer au plaisir d'une promenade sur l'eau.

Portefaix, crocheteurs.

Les crocheteurs seront responsables des effets confiés à leurs soins. Ils devront scrupuleusement les transporter dans les maisons ou hôtels qui leur seront indiqués.

Les crocheteurs devront porter d'une manière ostensible une plaque indiquant leur emploi.

Tout acte d'impolitesse, toute grossièreté, tout manque d'égards, d'attention de la part des crocheteurs envers le public, sont sévèrement défendus.

Il est défendu à tout crocheteur en état d'ivresse d'exercer son emploi.

Le prix des transports est fixé comme suit pour tout le périmètre de l'octroi jusqu'à la gare, et vice-versâ, et les crocheteurs ne pourront, en aucun cas, exiger davantage.

Par colis au-dessus de 25 kilog.....	0,60 c.
Par colis au-dessous de 25 kilog.....	0,20 c.

Les crocheteurs devront exhiber, à toute réquisition des agents de l'autorité ou des personnes qui voudront les employer :

1° L'autorisation d'exercer qui leur aura été délivrée par le Maire ;

2° Un exemplaire du présent arrêté.

Librairie, papeterie, abonnement de lecture.

MM. Bolliet (Henri), Place Centrale.
Bolliet (Gaspard), rue de Chambéry.

Bibliothèque choisie.

Au Presbytère, à côté de l'Eglise.

Salon de lecture.

Revues, journaux français et étrangers, au Casino.

Articles de fantaisie.

Bolliet (Henri), Place Centrale.
Durand, rue des Bains.
Ronzière (de Chambéry), rue des Bains.

Dépôt de gaze de Chambéry.
Tissus de poils de lapins angoras, de Saint-Innocent, etc. (Prix de fabrique).

M. Domenget, Place Centrale.

Banque d'Escompte et de recouvrement.

MM. Anthonioz et Gillet, représentés par M. Pierre Rochex.

Banquier.

M. Tocanier (Jules), et Cie, rue de Chambéry.

Agents d'affaires.

MM. Lansard, Cuizin, rue des Bains.

Vins et liqueurs.

M. Malinjoud, place Centrale.

Pianos à louer.

MM. Faendrick, Lajoue, accordeurs et Mds de musique à Chambéry. S'adresser aux libraires et aux hôtels.

Leçons de musique.

M. Molinaz, les artistes du Casino, Mme Barandier

Tir à la carabine et au pistolet, artificiers.

MM. Colombert, rue de Genève ; Maisonny, rue du Temple.

Services religieux.

Il existe à Aix une église catholique (beaux vitraux

ɔthiques dans le chœur) ; et un temple protestant, ɔnstruit en 1869 par la société anglicane. Rue du emple.

Théâtre.

Une salle rustique, placée en face de la Gare, dans ıvenue Marie et qu'a fait construire madame de ɔlms (maintenant Ratazzi) sert aux représentations ɜs troupes de passage à Aix. Madame de Solms y a ué elle-même, bien des fois, en compagnie de Pon- ırd. Cette salle très simple, avec une seule loge de ce, est agréablement disposée et on pourrait y don- ɜr au profit des pauvres, des bals qui remplaceraient, ɾec toutes sortes d'avantages, les quêtes faites aux bles d'hôtes et à domicile.

M. Mottet, propriétaire de la Villa-des-Fleurs, a ntention de construire prochainement une salle de ɔectacle d'été, qui ajouterait une séduction de plus à villa, devenue, sous la direction de M. Rigoley, de yon, un restaurant, un café et un lieu de concert ilitaire. Cette salle entièrement vitrée et largement ıverte, permettrait aux promeneurs et aux fumeurs, assister du jardin à la représentation. Elle serait acée sous les grands arbres, à l'est de la vérandah n'enlèverait rien à l'agrément du jardin.

Casino.

Fondé en 1848, par une Société d'actionnaires, et

construit par feu M. Pellegrini fils, architecte de l ville de Chambéry.

Ouvert du 1er mai au 15 octobre ; — on y est admi aux conditions suivantes :

Pour une personne	25 fr
— mari et femme	45
— père ou mère avec un enfant au-dessous de douze ans	45
— père et mère avec un enfant, non marié.	55
— enfants au-dessous de douze ans	5
— Entrée pour un jour, et par personne	3

A partir du mois de septembre, les prix sont modi fiés comme il suit :

Une personne	15 fr
Deux personnes	25
Une famille	35

Il renferme un petit salon pour les réunions des premiers et des derniers jours de la saison ; une vast salle de bal, terminée à l'une de ses extrémités par un glace gigantesque, s'ouvre aux danseurs les jeudis e les dimanches, quand l'affluence des étrangers a rendu le petit salon insuffisant. Les autres jours, un excel lent orchestre, conduit par le chevalier Bianchi, exé cute des morceaux choisis soit dans la musique clas sique, soit dans les opéras anciens ou récents.

Une salle de lecture où sont reçues les principales publications périodiques de Londres, de Paris, de Lyon et de Marseille ;

Des salons de conversation ;

Un café avec billard et jeux divers ;

Une salle de jeu où, malheureusement le baccara retient trop tard les baigneurs ;

Un restaurant avec terrasse, où l'on peut prendre le

afé et fumer en vue des jardins du Casino et en face u splendide décor formé par la vallée, la colline de resserve, le mont du Chat et les glaciers de la Mauienne.

Ce restaurant est parfaitement tenu par M. Baptiste, t on ne peut que regretter que le public n'y ait pas un bre accès, tout au moins à certaines heures.

Antiquités romaines. Curiosités

Arc de Campanus

Sur la place de l'Etablissement, ce monument d'orre toscan et ionique, formait autrefois l'entrée prinipale des Thermes : il a 9 mètres 16 de hauteur t 6 mètres 71 de largeur.

La frise présente sur la face ouest, huit niches (*columbaria*) qui devaient contenir, soit des moulures en ronze ou des métopes, soit des urnes cinéraires ou es effigies des personnages dont les noms sont sculptés u-dessus.

Les inscriptions gravées sur l'attique et sur l'archirave forment autant de dédicaces en l'honneur de la amille Pompéia. Les voici avec leur traduction.

Sur l'attique :

POMPEIO CAMPANO AVO A PATRE

A Pompeius Campanus, grand'père paternel

CAIÆ SECVNDIN, AVIÆ A PATRE

A Caia Secondina, grand'mère paternelle

POMPEIÆ MAXIMÆ SORORI

A Pompeia Maxima, sœur

POMPEIO CAMPANO FRATRI

A Pompeius Campanus, frère

Sur l'architrave .

D. VALERIO GRATO

A Deius Valerius Gratus

CAIO AGRICOLÆ

A Caius Agricola

POMPEIÆ L. SECVNDIN AMITÆ

A Pompeia Lucia Secundina, tante

C. POMPEIO JVSTO PATRI ET PARENTIBUS

A Caius Pompeius Justus, père, et aux parents

VOLVNTILIÆ C. SENTIÆ AVÆ AMATÆ

A Voluntilia Caia Sentia, aïeule aimée

C. SENTIO JVSTO AVO AMATO

A Caius Sentius Justus, aïeul aimé

T. CANNVTO ATTICO PERPESSO

A Tertius Cannutius Atticus Perpessus

L. POMPEIO CAMPANO CAMPANI ET SENTIÆ FIL.

A Lucius Pompeius Campanus, fils de Campanu et de Sentia

Sous l'architrave :

L. POMPEIUS CAMPANUS VIVUS FECIT

Lucius Pompeius Campanus, de son vivant, fit érige ce monument

Selon la coutume des Romains, tout près des Therme se trouve un temple (*Temple de Diane*), dans le jardi du Presbytère. Il est construit avec de gros quartier de pierre régulièrement superposés, sans ciment. C'est le genre de construction connu sous le nom *d'isodomos*, pour le distinguer des constructions *pélasgiques* ou cyclopéennes, formées de polygones irréguliers.

Il est long de 13 mètres et enfoui au tiers de sa hauteur.

La plupart des médailles romaines trouvées à Aix

ont des deux premiers siècles de l'ère chrétienne.

La maison Chabert, tenue actuellement par made-
noiselle Chabert, petite nièce du docteur Périer, a été
ıabitée par Lamartine, et c'est là que se sont passées
es premières scènes du livre intitulé : *Raphaël.*

La chambre dont la fenêtre donne sur la campagne,
ı treille, le jardin où Julie se réchauffait au soleil
'automne, sont toujours tels qu'ils ont été décrits par
ɜ poète.

C'est aussi dans cette maison que Lamartine fit plus
ırd la connaissance de mademoiselle B., qu'il épousa.

Bains romains. Servent de cave à la pension Chabert.
)e forme octogone, entourés de gradins revêtus de
ıarbre blanc supportés par une centaine de piliers
uadrangulaires, en briques, autour desquels règne
n corridor où circulait l'eau d'alun.

Cette construction paraît avoir servi principalement
e piscine. Elle a 15 mètres carrés de surface.

Le plafond du corridor est percé d'une multitude de
ɜtites cheminées rectangulaires faites en terre cuite,
ɔmmuniquant entre elles, et ayant 12 centim. sur
centim. d'ouverture, et 1 m. 14 de hauteur.

Elles introduisaient la vapeur dans la portion supé-
eure de la piscine, dispositions qui pourraient faire
ıpposer que cette pièce était à la fois une étuve et
n bain d'immersion. La plupart des larges briques
ɜ ce massif portent en relief le nom de *Clarianus* :
était le fabricant.

Un *gnomon*, ou cadran antique, creusé en cône, dans
n bloc de travertin.

Il est divisé en 12 parties égales par les lignes ho-
ıires. Ces lignes servaient pour toutes les saisons ;
ntervalle qui marquait les heures en hiver, était plus

court que celui qui correspondait aux heures de l'été. L'ombre du style traçait cette différence par le plus ou le moins de longueur de sa projection. Aux extrémités supérieure et inférieure de la coquille formée par la surface concave du *gnomon*, se trouvent deux segments de cercle qui indiquent les deux termes annuels de la route du soleil, un troisième, placé au centre, marque la ligne de l'équateur ou de l'équinoxe.

La galerie de captage d'une des sources thermales constitue aussi une des curiosités de la ville. Nous en parlerons plus loin.

CHAPITRE III

Les eaux.

Elles sont classées parmi les eaux thermales, carbonatées calcaires, sulfureuses (monosulfhydriquées, du Dr Calloud).

Successivement appelées par les Romains *Aquæ allobrogum. Aquæ domitiæ, Aquæ gratianæ,* elles se trouvaient alors sur un embranchement des grandes voies romaines qui traversaient les Alpes, entre Chambéry (Lemnicum) et Genève.

Elles émergent du terrain néocomien, groupe cré-

acé reposant sur le terrain jurassique et recouvert par la mollasse qui forme les collines environnantes.

Limpides, incolores, onctueuses au toucher, répandant une odeur hépathique, douées d'une saveur douce, point désagréable, elles ne déterminent que très rarement des renvois nidoreux. Les canaux qui les amènent contiennent des dépôts d'une substance azotée analogue à la glairine. Lors des tremblements de terre de Lisbonne, de la Calabre, en 1783, et de la chaîne du Mont-Blanc en 1822, la source de soufre se refroidit subitement, se troubla et se couvrit d'une écume blanchâtre; la source d'alun resta dans son état ordinaire. (Le Pileur et Joanne.) Ce fait paraît contredire l'opinion qui attribue une origine commune aux deux sources. Elles sourdent à une distance de 10 mètres environ l'une de l'autre.

L'une porte le nom d'eau de soufre, et l'autre d'eau d'alun. Ces désignations sont fort anciennes et remontent probablement à l'époque où l'on appelait : *alun* le sulfate d'alumine, sel qui est un peu plus abondant dans cette dernière que dans l'eau de soufre. Aujourd'hui le nom d'alun ne s'applique qu'au sulfate double d'alumine et de potasse, et la source dite d'alun n'en contient pas plus que l'autre.

Les analyses faites en 1838 par M. Bonjean, de Chambéry, ont donné les résultats suivants :

Pour 1000 grammes d'eau (1 litre).

	EAU de Soufre	EAU d'Alun
Azote	0,032	0,080
Acide carbonique libre	0,025	0,013
— sulfhydrique libre	0,041	0,042
Oxygène	»	0,018

	EAU de Soufre	EAU d'Alun
Acide Silicique	0,005	0,004
Phosphate de Chaux	0,002	0,002
Carbonate de Chaux	0,148	0,181
— de Magnésie	0,025	0,019
Bicarbonate de Fer	0,008	0,009
Sulfate de Soude	0,096	0,042
— de Chaux	0,016	0,015
— de Magnésie	0,035	0,031
— d'Alumine	0,054	0,062
Chlorure de Sodium	0,007	0,014
— de Magnésium	0,017	0,022

La température de l'eau de soufre est de 45 à 46 degrés centésimaux, indiquant une profondeur d'origine de 1000 à 1200 m. ; celle de l'eau d'alun est plus élevée d'un ou deux degrés. Cette dernière s'abaisse de plusieurs degrés après les longues pluies.

Le principe sulfureux se trouve dans l'une et l'autre à l'état de gaz acide sulfhydrique libre et en quantité sensiblement égale. Toutes deux marquent 4 degrés au sulfhydromètre de Dupasquier.

Des analyses plus récentes faites par MM. O. Henry et Bonjean ont montré que la glairine et le brôme sont en proportion un peu plus grande dans l'eau de soufre, tandis que l'alumine, le fer, et paraît-il, l'iode sont plus abondants dans l'eau d'alun.

A titre de curiosité, nous transcrivons la première analyse qui en fut faite par le Dr Bonvoisin, de l'académie des sciences de Turin, pendant le séjour que la cour de Piémont fit à Aix, en 1784.

Un vol. d'eau de 28 litres pour chaque source a donné :

	EAU de Soufre	EAU d'Alun
Alkali minéral vitriolé ou sel de Glauber..	9 grains	6 grains
Magnésie vitriolée, ou sel cathartique.....	19	6
Chaux vitriolée, ou sélénite.....	11	18
Sel marin à base magnésienne.....	4	4
Chaux aérée, ou spath calcaire.....	30 1/2	32
Fer, environ.....	1	2
Parties extractives animales.....	Traces	Traces
Chaux muriatique ou sel marin calcaire....	0	12

Selon la remarque de Gimbernat, chaque fois que la empérature de l'air descend à 10 ou 12° c. au plus bas, l se forme, dans les bains de la source de soufre, des locons gélatineux, matière analogue à celle que la :himie a trouvée dans les eaux sulfureuses des Pyré-iées, principalement à Barèges, d'où vient le nom de Barégine. C'est la même substance que la glairine lont nous avons déjà parlé. Elle est encore nommée ;lairidine, zoïodine, sulfuraire, etc.

Tous les auteurs s'accordent à considérer ces eaux omme excitantes du système nerveux et de la circu-ation, comme toniques et reconstituantes, agissant principalement sur la peau et les muqueuses.

Nous parlerons plus loin des Eaux de Marlioz et de Saint-Simon qui peuvent, par leur proximité, être re-gardées comme des annexes et des compléments des Eaux d'Aix.

CHAPITRE IV

L'établissement.

Au rapport de Cabias, qui écrivait en 1622, ce fut un des proconsuls de Jules César, nommé Domitius, qui fit construire à Aix les premiers bains, après la victoire qu'il remporta sur les Allobroges, l'an 628 de Rome. Ces bains furent successivement restaurés et embellis par les préfets de la province romaine. Il n'en reste que bien peu de traces. On a trouvé par hasard sous la maison Chabert une piscine de petite dimension, et quelques menus objets de ce temps-là, mais plusieurs historiens pensent que les constructions élevées par les vainqueurs des Gaules devaient être considérables et occuper une grande partie de l'emplacement actuel de la ville. L'arc de Campanus, encore debout, aurait marqué une des entrées des Bains.

Jusqu'à ce que des fouilles ou fortuites ou voulues aient été faites, nous ne saurons rien de positif à cet égard, les archives du pays ayant disparu dans les incendies qui, à diverses époques, ont détruit entièrement la ville.

Combien de temps, après ces désastres, les sources restèrent-elles privées d'établissement? On ne le sait

as non plus. A la fin du siècle dernier, il n'en exis-
ait d'aucune sorte. Des malades qui venaient à Aix,
uelques-uns se baignaient sous une voûte irrégulière
reusée dans le roc, par la nature, à la source de sou-
re; la plupart se contentaient de boire l'eau puisée au
ieu d'émergence, et prenaient des bains à domicile. Le
locteur Daquin qui publia, en 1773, une *analyse des
Eaux thermales d'Aix, en Savoie*, s'élève contre cette
outume, et il engage avec instance, les malades à se
aigner de préférence dans les bassins formés par les
aux à leur sortie de terre, bien que ces bassins soient
l'air libre, et que rien, pas même une tente, ne les
rotége ni contre les regards du public, ni contre la
luie ou le soleil. Un de ces bassins portait le nom de
ain royal, depuis qu'au rapport de Cabias, Henri IV,
assant par Aix, était descendu de cheval et s'y était
aigné et lavé avec les seigneurs de sa suite. C'est là,
lu moins, ce qu'ont répété tous les auteurs qui ont
crit sur les thermes d'Aix. Mais Henri IV traversait
a Savoie en 1600, à l'occasion de la prise par Sully,
lu fort de Montmélian, qui, pendant de longs siècles
vait été regardé comme une des meilleures places de
'Europe, et comme le boulevard de la Savoie contre la
France. Or, en 1571, Elpidianus, dans son livre *Des Ther-
nes*, attribue la construction de ce bain à Charlemagne :
« bain vraiment royal, dit-il, tant par sa splendeur,
par les belles galeries qu'on y voit tout autour, que
par sa belle construction en pierre de taille d'une
igure taillée. »

M. le Dr Vidal, qui rapporte ce passage, pense qu'il
s'agit ici d'une piscine romaine, restaurée par les
comtes de Savoie, et qui fut détruite par le terrible
incendie de 1739, qui dévora toute la ville.

Quoi qu'il en soit, cet ancien bain royal, restauré en 1751, a servi de bain pour les chevaux jusqu'en 1825, époque à laquelle on a construit sur son emplacement le bain de l'Hôpital, petit bâtiment bas, en briques, qu'on voit à côté de la maison Chabert, sur la pente, à droite des Bains.

Ce fut le roi de Sardaigne, Victor-Amé III, qui, de 1779 à 1783, fit élever le premier et ancien établissement, masqué de nos jours par l'établissement actuel. Il n'est, en effet, que masqué; la plus grande partie en a été conservée, et le pavillon nord tout entier est encore visible de l'extérieur.

Le Parlement sarde avait confié l'édification du nouvel établissement à M. Jules François, ingénieur des Mines, chargé du service des Eaux Minérales de France, et à M. Bernard Pellegrini, architecte de la ville de Chambéry qui déjà avait construit le Casino. Une somme de 900,000 fr. avait été votée aussi par le Parlement. Le 2 septembre 1857, le roi Victor-Emmanuel posa solennellement la première pierre; mais la somme de 900,000 fr. était insuffisante, et les travaux, au moment de l'annexion à la France, en 1860, se trouvaient suspendus. Le nouveau Gouvernement déclara les thermes d'Aix établissement de l'Etat. Il se chargea d'achever ce qui était en voie d'exécution et de reconstruire entièrement l'Hôpital fondé par la reine Hortense, en 1813. C'est le bâtiment neuf qui domine l'établissement au Sud-Est.

La source dite de soufre, sort de terre sous l'établissement même; celle d'Alun, anciennement source de Saint-Paul, y est amenée par une galerie de captage qui est à la fois une œuvre d'art et une des curiosités du pays.

En 1854, sous la direction de M. Jules François, on reusa dans le roc un tunnel horizontal de 120 m. de ongueur, sur une hauteur de 1 m. 80 et une largeur le 1 m. 40.

A 80 m. de l'entrée de la galerie, un coup de mine mena tout à coup l'écoulement d'une si grande quanité d'eau chaude, que les ouvriers employés au percenent faillirent périr et que la ville craignit d'être inonlée. Les cavernes de Saint-Paul, qui recèlaient l'eau 'Alun, venaient d'être mises à sec.

La galerie aboutit à un puits naturel, situé perpenliculairement à 4 m. au-dessous des anciennes caverıes qui se remplissaient de bas en haut par l'effet du rop plein de ce puits. C'est ce dernier qui fournit ıctuellement toute l'eau employée dans les douches et es piscines de l'établissement.

Elle est amenée, au moyen d'un conduit souterrain, lans un réservoir construit au-dessus de l'établissenent et qui se remplit pendant la nuit afin de fournir 'énorme quantité de liquide que consomme chaque natin le service des douches. On se fera une idée du volume d'eau exigé par ce service quand on saura que les grandes douches à deux doucheurs consomnent, dans l'espace de 12 à 15 minutes jusqu'à 18 hecolitres d'eau pour une seule opération.

Depuis ce travail, la sulfuration de l'eau d'alun un peu supérieure à celle de l'eau de soufre, marque 4°,6 sulfhydrométriques ; on conçoit que le gaz acide sulfhydrique avait le temps de s'évaporer dans la grotte où l'eau séjournait avant d'arriver à l'établissement. Il est probable que la sulfuration augmenterait encore si, d'une part le tuyau de conduite, au lieu de recevoir l'eau à la surface du puits, comme une

prise d'eau de moulin, ou comme un canal d'irrigation, plongeait dans l'eau à la façon d'un syphon, et si, d'autre part, le réservoir artificiel, dans lequel s'accumule l'eau pendant la nuit, était muni de couvercles flotteurs s'opposant à la déperdition du gaz minéralisateur.

Un autre résultat du percement de la galerie a été de rendre plus constante la température de l'eau d'alun. Les infiltrations des eaux pluviales, abondantes et faciles jadis, la refroidissaient parfois au point de la rendre impropre au service médical. Cette cause, encore puissante, n'agit, il faut le reconnaître, que dans des circonstances qui se produisent rarement pendant la saison des bains. Des pluies prolongées coïncidant avec un abaissement de la température atmosphérique, peuvent refroidir notablement les deux sources, mais principalement celle de l'eau d'alun. C'est ainsi qu'à la fin de juin de l'année 1869, l'eau d'alun au robinet de la buvette ne marquait plus que 37° centigrade, au lieu de 46, et l'eau de soufre, 41, au lieu de 45°. Pendant tout ce mois, la température maxima de l'air ambiant n'avait guère dépassé 20° et les pluies avaient été presque continuelles.

Enfin, le résultat le plus remarquable des travaux menés à bien par M. Jules François, a été l'augmentation de volume de l'eau d'alun. L'établissement ne recevait autrefois, par 24 heures, que 1,005,840 litres ; — Il en reçoit aujourd'hui, dans le même temps : 4,812,480, ce qui donne une différence de 3,806,640 litres par jour.

En ajoutant à ce chiffre, la quantité fournie par la source de soufre, 1,550,000, on arrive au débit de 6,362,480 litres, c'est-à-dire de 63,624 hectolitres par

4 heures. Les réservoirs emmagasinent chaque nuit ,128,000 litres.

Si, dans les anciennes grottes de Saint-Paul, le gaz ulfhydrique se perdait au détriment de la minéra-isation de l'eau d'alun, son contact prolongé pendant les siècles avec les roches calcaires de la partie su-érieure, a donné lieu à des phénomènes de méta-norphisme qui font de ces grottes un objet de curio-ité pour les savants et les baigneurs.

Les formes bizarres qu'a prises la roche sous l'ac-ion du soufre et de la vapeur d'eau, les caprices tranges et fantastiques, tantôt semblables aux re-ombées de voûte et aux arrêtes des clochetons gothi-ues, tantôt imitant des ossements antédiluviens et es têtes décharnées d'animaux énormes, font penser ces palais que la légende attribuait aux esprits et ux gnomes des montagnes.

Deux fois par mois, le jeudi, les grottes sont éclai-ées *à giorno*, au moyen de nombreux becs de gaz achés dans les anfractuosités des pierres, et les étran-ers sont admis à les visiter moyennant une rétribu-ion de 1 fr. par personne.

Les voyageurs qui ne restent que peu de jours à ix peuvent, en s'adressant à l'établissement, obtenir permission de les visiter tous les jours et à toute eure. Il faut alors qu'ils soient accompagnés par un u deux employés portant des torches.

Nous devons les prévenir qu'en allant inopinément ux grottes, on est presque assuré de rencontrer quel-ues couleuvres, d'ailleurs absolument inoffensives. lles cherchent la chaleur des sources, et il est pro-able que les vapeurs d'acide sulfhydrique les en-ourdissent, car elles se sauvent à peine au bruit

des visiteurs, et se laissent prendre ou tuer sans difficulté.

L'établissement comprend :

16 grandes douches diverses ;

32 cabinets de bains; (32 nouveaux sont en construction, ce qui portera le nombre total à 64, dont moitié pour chaque sexe).

2 vastes piscines de 80 mètres cubes chacune ;

2 anciennes piscines ;

2 piscines de famille avec douches, dites *douches impériales* ;

2 cabinets de douches de cercle et de siége ;

2 cabinets de douches en jet et en colonne ;

2 salles d'inhalation et de pulvérisation ;

4 locaux destinés aux bains et douches de vapeur, dites *Berthollet* ;

2 douches locales ;

3 cabinets de bains de vapeur en boîte, etc ;

2 salles pour les douches pharyngiennes, soit pulvérisées, soit directes.

Il s'y prend, par jour, environ 1200 bains (baignoires et piscines) 2000 douches et 200 inhalations, soit un total de 3,400 opérations.

Nous extrayons du Règlement promulgué par arrêté ministériel du 5 décembre 1863, les articles qui peuvent intéresser le lecteur :

Un directeur est chargé, sous l'autorité du Ministre du commerce et sous la surveillance du Préfet de la Savoie, de la direction de l'établissement thermal.

Le directeur prend les mesures pour que chaque médecin puisse visiter librement ses malades, si ces derniers le désirent, soit dans leurs cabinets de bain, soit dans toute autre salle où les eaux leur sont administrées.

Au commencement de chaque saison thermale, il est ouvert au reau de l'administration, un registre spécial d'instruction divisé caselles correspondant aux numéros des différents cabinets de uches et de bains.

L'employé mentionne, dans chaque caselle, les heures consacrées x bains et douches dans le cabinet correspondant, avec l'indica-›n des heures qui ont été retenues et de celles qui sont encore sponibles. Le registre est communiqué aux baigneurs, qui sont pelés à choisir parmi les heures et les cabinets encore dispo-bles. L'employé inscrit leur nom dans la caselle correspondant cabinet de douche ou de bain, et à l'heure par eux choisie.

Pendant le service à heure fixe, la durée de la douche ne peut céder vingt minutes, et la durée du bain une heure et quart, y mpris l'entrée et la sortie.

Les heures sont réglées sur l'horloge de l'établissement. Les rveillants annoncent la fin et le commencement de chaque dou-e, et font l'appel des baigneurs d'après l'ordre de leur inscription r le tableau affiché.

Ils veillent à ce que les personnes qui ont reçu leurs douches ou is leurs bains sortent des cabinets, pour y faire entrer celles qui ennent après dans l'ordre du tableau.

Les baigneurs doivent arriver à l'établissement cinq minutes ant l'heure qui leur est attribuée.

Si la personne appelée ne répond pas, le surveillant attend cinq inutes, et introduit ensuite la personne qui a le numéro suivant, ı, à défaut, toute autre personne.

Le baigneur qui n'a pas répondu à l'appel de son nom perd son ur d'inscription et n'a droit à passer qu'autant que, dans les di-›rses séries du service journalier et avant la fin du service, il se ésente un cabinet vacant.

La même baignoire ne peut servir pour deux personnes.

Les enfants au-dessous de cinq ans sont, toutefois, admis avec urs parents sans augmentation de prix pour les bains en baignoires pour les bains dans les piscines.

Nul n'est admis à se baigner dans les piscines et ne peut entrer ıns les cabinets dits *bouillons* au moment du service ordinaire,

s'il est reconnu que la nature de ses infirmités est une cause d répulsion. Le médecin inspecteur sera juge des cas dont il s'agi sauf réclamation devant le Préfet.

Les préposés aux bains, doucheurs et doucheuses, ne doive se permettre aucun conseil vis-à-vis des malades, ni aucune ob servation sur le mode d'administration des Eaux. Leur devoir e d'exécuter strictement les ordres qu'ils reçoivent du médecin. Tou infraction à cet égard peut entraîner leur révocation.

Sont administrés en dehors des heures du service ordinaire :

1° Les douches, bains de vapeur et étuves dont la durée do être de plus de vingt minutes ;

2° Les douches qui exigent un nombre d'hommes de service plu grand que d'habitude, ou l'emploi d'appareils compliqués, ou d préparatifs longs et embarrassants ;

3° Enfin, les douches réclamées par des personnes affectées d maladie d'une nature repoussante.

La gratuité des bains et douches est accordée aux habitants d la ville d'Aix et aux médecins.

Elle est accordée en tout ou en partie aux membres des ordre religieux, aux gendarmes, aux sous-officiers et aux soldats de troupes de terre et de mer, aux préposés des douanes, aux garde forestiers, aux cantonniers des routes impériales et départemen tales et des chemins vicinaux, ainsi qu'aux indigents porteurs d'un autorisation du préfet de leur département, et d'un certificat de me decin attestant que l'usage des eaux d'Aix leur est nécessaire.

Un règlement arrêté par le Préfet, indique les conditions d'heu et de local auxquelles les personnes des diverses catégories c dessus doivent se conformer.

En dehors du Règlement, il est accordé une dem gratuité aux domestiques qui accompagnent des bai gneurs. Il suffit pour cela, d'un certificat de médecin attestant que l'usage des eaux peut leur être utile.

A partir du 15 avril 1866, le tarif a été arrêté comm suit :

Soubassement. Douche à 2 doucheurs..... 2 f. 5

rinces vieux, princes neufs et douche neuve.
Douche à 2 doucheurs ..... 2 »
ouches moyennes, albertines, colonne, centre et
enfer. Douche à 1 doucheur 1 50
apeur Berthollet. douche locale avec 1 sécheur 1 50
ouches locales et douches en cercle, douche sans
sécheur ..... 1 »
ıhalations ..... 1 »
ouche ascendante ..... » 50
vins-baignoires, piscines 1 50
iscine de famille, l'heure ..... 10 »
ains du petit établissement ..... 1 »
upplément de linge ..... » 50
rottes, visite les jours d'illumination ..... 1 »

Chaises à porteurs :

ort simple ..... » 50
ort double (aller et retour) ..... » 75

Comme point de comparaison, nous rapprochons de
tarif, ceux de quelques autres établissements :

Tarifs d'Enghien :

onnement à la boisson *pour un mois* .... 10 »
ain sulfureux, chauffé à la vapeur, linge *non*
compris ..... 3 »
randes douches 3 20
halations : la séance 2 20

A Balaruc, en 1866, avant la «Compagnie anglaise »
tarif portait les prix suivants :
isson, *par jour* et par tête 1 50

Bain, linge *non* compris et service du bain...	4	2
Douche ordinaire et service de la douche, linge *non* compris.....	4	2
Fomentation de boue minérale, linge *non* compris.....	5	7
Bain de pieds.....	2	7

La compagnie anglaise a proposé le nouveau tar que voici :

La boisson, par jour et par tête.....	3	
Le bain	5	3
La douche.....	5	3
La boue.....	6	3
Le bain de pieds.....	4	2

La Gaz. des Eaux, à qui nous empruntons ces chif fres, se demande comment un pareil tarif a pu êtr approuvé.

A Uriage, le prix du bain était invariablement fixé 1 fr. 25. Il en résultait un encombrement inévitable au heures préférées du public. On l'a élevé, pour ce heures-là, à 1 fr. 50, et cette légère augmentation suffi pour écarter un certain nombre de baigneurs plus soucieux de l'équilibre de leur budget que de leu commodité.

Tarif de Cauterets :

Abonnement à la boisson à toutes les buvettes et pour toute la saison.....	6	»
Bain aux Thermes et à la Raillère, suivant les heures, linge compris.....	1	50
Grandes douches.....	1	25
Inhalations : la séance.....	»	50

Le tarif de Cauterets passe pour le moins élevé de ous. Il faut remarquer qu'à Aix, la *boisson* est absoument gratuite.

A la buvette et dans tous les cabinets de bains, il xiste trois robinets. Au-dessus de celui de gauche, st inscrite la lettre S; sur celui du milieu, la lettre F; ur celui de droite, la lettre A. Ce sont les initiales les mots : *Soufre*, *Froide*, *Alun*.

Sur la place de l'établissement, trois robinets publics t semblables aux précédents, coulent continuellenent, et permettent aux habitants, ainsi qu'aux baigneurs, d'avoir à toute heure du jour ou de la nuit utant d'eau thermale qu'ils en peuvent désirer.

Deux robinets, l'un d'eau froide, l'autre d'eau d'aun, coulent aussi sans cesse, à l'entrée de la rue de Mouxy. C'est là que l'eau d'alun, plus près de sa ource, est la plus chaude.

L'inclinaison du sol auquel sont adossés les trois tages de l'établissement, permet d'administrer, selon les indications médicales, des douches dont la pression varie dans des proportions considérables.

Le radier du réservoir d'eau d'alun et d'eau froide est à 12 mètres 75 au-dessus du sol du rez-de-chaussée (soubassement) ; — le radier du réservoir d'eau de soufre est à 4 mètres 50 au-dessus du sol du même soubassement.

La hauteur d'eau dans le réservoir d'eau d'alun et d'eau froide est de 2 mètres 80, et de 1 mètre 70 dans le réservoir d'eau de soufre.

La pression des douches, dites du soubassement, est donc de 15 mètres 55 au maximum. et l'eau de soufre, dans la salle d'inhalation, se brise contre le couvercle du bassin avec une force de 6 mètres 20.

Chaque doucheur ayant à sa disposition de l'eau chaude et de l'eau froide, et pouvant les mélanger à son gré, dans des appareils très-simples, avant de s'en servir, il en résulte qu'il est facile de donner les douches à la température et à la pression voulues.

Sous ce rapport, aussi bien que sous celui de l'abondance des sources, et de l'habileté des doucheurs, on peut dire que l'établissement d'Aix est sans égal.

Mais, pour être sans égal, il ne laisse pas que de donner prise à de légères critiques de détails. Nous allons en consigner ici quelques-unes sous forme de *désiderata*, convaincu que l'administration, très-zélée, et très-bienveillante, se hâtera d'y faire droit, dans la limite de ses pouvoirs.

1° Il est regrettable que les anciens cabinets de bains ne soient pas munis d'un tuyau terminé par une pomme d'arrosoir, qui permettrait de se doucher à froid dans la baignoire, comme on le fait dans la piscine. Nous espérons que cet appareil, si utile, sera installé dans les nouveaux cabinets de bains, actuellement en construction.

2° Dans les *bouillons* du soubassement, la personne qui se baigne est obligée, après avoir séjourné le temps prescrit dans la vapeur, de revenir dans le vestiaire qui sert d'antichambre et de le traverser nue pour gagner le cabinet des doucheurs. Ne pourrait-on ouvrir une communication directe entre le vaporarium et la douche?

3° Aux cabinets des douches moyennes, un rideau transversal séparant en deux l'espace libre en avant du bassin de la douche, permettrait au baigneur de se déshabiller, pendant que son prédécesseur se rhabille

u pendant qu'on l'emmaillotte, et ferait gagner un
mps précieux.

4° Il est absolument indispensable que des cabinets
e toilette soient aménagés près de la piscine des fem-
es, ou que, du moins, on garnisse de rideaux les
xes dans lesquelles elles se déshabillent. Il est su-
erflu d'en donner les raisons, qui sont nombreuses
qui s'appliquent aussi bien à l'intérêt de l'établisse-
ent qu'au respect des convenances. Il serait impos-
ble, au contraire, d'alléguer une seule bonne raison
our justifier l'état de choses actuel.

5° On ne saurait non plus justifier l'interdiction faite
ux médecins de pénétrer dans la piscine des dames.
les se baignent vêtues comme à la mer et comme
Louëche, où elles sont, ici et là, sous les yeux du
ublic. D'ailleurs, un article formel du règlement cité
us haut, *prescrit* au directeur de laisser librement
mmuniquer le médecin avec ses malades où qu'el-
e se trouvent.

6° L'abondance des sources rendrait facile l'a-
énagement d'un courant continu dans les pisci-
s.

7° Il serait surtout extrêmement désirable qu'un
ssin alimenté par de l'eau froide courante, reçut de
ngs tuyaux disposés en serpentin et dans lesquels
refroidirait de quelques degrés, à l'abri du contact
l'air, et sans rien perdre de ses principes, l'eau
nérale destinée aux bains.

8° Les appareils à encaissements de la division Ber-
ollet demandent deux petites modifications, faciles à
liser et importantes. Il faudrait que le siége sur
uel sont assis les malades leur soutînt les reins. Il
ndrait aussi que le trou par lequel sort la vapeur

fût placé en avant des pieds et des jambes, et non derrière comme il l'est maintenant.

9° Si des lits de repos pouvaient être mis à la disposition des malades au sortir de ces bains par encaissement, ce serait, à coup sûr, une excellente amélioration.

10° Il serait bon aussi que des appareils fussent plus commodément disposés, dans cette même division pour les douches de vapeur au visage, au nez, etc.

11° A une certaine époque toutes les personnes qui prenaient des douches se faisaient emporter emmaillottées dans des draps fournis par la maison où elles logeaient. L'établissement ne se souciait pas de laisser sortir son linge. Mais à présent que beaucoup de baigneurs ne se font plus emporter, et que des personnes logées dans les environs et jusqu'à Chambéry viennent chaque jour à la douche, on ne comprend pas que l'établissement refuse de fournir le linge nécessaire dans ces cas.

12° Il serait bien à désirer qu'on obligeât les sécheurs à remporter dans des *corbeilles couvertes* les vêtements des personnes qu'ils ont accompagnées à la douche et qu'ainsi ne fût pas étalée aux yeux du public la défroque, quelquefois ridicule pour ne rien dire de plus, de certains malades.

Revenons aux indications pratiques que notre but est de fournir aux baigneurs.

Si le médecin a prescrit des bains en piscine ou des séances aux salles d'inhalation, on n'a à se préoccuper de rien. Il y a toujours de la place ; on peut y aller à l'heure qu'on veut.

Pour les bains en baignoire, au commencement et à

a fin de saison, il sera facile aussi de trouver un cabinet libre.

Pour les douches, c'est autre chose.

Notons ici que les douches dites moyennes sont à un seul doucheur ou à une seule doucheuse. Les désignations de douches des Albertins, douches des Princes vieux ou des Princes neufs rappellent l'époque de leur construction successive. Les unes ont été installées sous le roi Charles-Albert; les autres, sous les princes de la maison de Savoie.

Quand le médecin a indiqué quelle est celle de ces douches qui doit être prise, il faut aller à l'établissement ou y envoyer le domestique de la maison dans laquelle on est logé, et se faire inscrire. Le bureau est situé à gauche, au-dessus du grand escalier qui fait face à la porte principale de l'établissement. Il n'est fermé que de dix heures à deux, moment où tous les services sont suspendus. L'heure la plus commode, surtout pour les dames, est 7 heures du matin. Elle n'oblige pas à se lever trop tôt ; — elle laisse le temps de se reposer ensuite, et de s'habiller à loisir pour le déjeuner qui a lieu à 10 heures.

Une fois en possession des cachets, on n'a plus qu'à prévenir le sécheur ou la sécheuse du jour et de l'heure où l'on ira à la douche.

Les sécheurs et les sécheuses sont des domestiques qui, pendant la saison, sont attachés, dans chaque maison, au service exclusif des baigneurs. Ils se chargent de réveiller ceux-ci, de les accompagner aux douches, d'emporter le linge et les couvertures dont on a besoin, de rapporter les vêtements, et de préparer le lit. Ils restent à la disposition des baigneurs tout le temps qu'ils sont couchés après la douche, ils

leur donnent à boire, et les essuyent quand ils transpirent — d'où le nom de *sécheurs*. — Les malades emmaillottés, sont incapables de se servir eux-mêmes.

Les personnes qui ne se font pas rapporter, doivent aussi être accompagnées du sécheur, l'établissement ne fournissant pas de linge pour le service des douches.

Ce sont encore les sécheurs qui se chargent d'apporter, matin et soir, de l'eau thermale aux baigneurs qui en ont besoin, soit pour boisson, soit pour bains de pieds, soit pour tout autre usage.

Le sécheur et la sécheuse (ordinairement le mari et la femme), attachés à la même maison sont payés à raison de 60 centimes par jour et par baigneur ; cette rémunération est comptée dans le prix de location sous le nom de *service*. Toutefois il est d'usage, en partant, de leur donner ce que dans le pays on appelle *des étrennes*. Le chiffre en sera proportionnel aux services rendus, à la durée du séjour, à la fortune du baigneur, etc. Nous conseillons aux personnes qui viennent à Aix pour la première fois, de se renseigner pour les étrennes ou *tringelts*, à donner aux sécheurs, doucheurs et porteurs, auprès de leur médecin.

Pour les honoraires de celui-ci, nous ne pouvons, on le conçoit, qu'indiquer un minimum, tant la question est complexe.

On ne doit, dans aucun cas, sous peine d'indignité, offrir au médecin dont on a reçu les avis et les soins pendant un séjour aux eaux, une somme inférieure au dixième de la dépense totale nécessitée par ce séjour ; c'est le moins.

CHAPITRE V

L'Hospice.

Fondé en 1813 par la reine Hortense, il fut doté successivement par les libéralités de M. W. Haldiman. du roi Charles-Félix, du marquis Costa de Bauregard, et de l'empereur Napoléon III.

Il reçoit les indigents de tous les points de la France, munis des certificats réglementaires. Toute demande d'admission doit être adressée quelque temps à l'avance à M. le directeur de l'hôpital.

Les nouvelles constructions de cet hôpital s'élèvent au-dessus et au sud-est de l'établissement des eaux.

CHAPITRE VI

MARLIOZ

Marlioz est une vaste propriété en face de la colline de Tresserve, et dépendante d'un hameau situé à 1500 mètres d'Aix.

Les eaux, connues depuis un temps assez reculé, n'ont sérieusement attiré l'attention des médecins que depuis l'expérimentation chimique de M. Bonjean de Chambéry.

Le premier captage des sources date de 1850. Le propriétaire, M. Billet, Savoisien d'origine, négociant à Madrid, consacra des capitaux importants à l'installation des eaux e tà l'embellissement du parc. Aujourd'hui, grâce aux constructions nouvelles et aux améliorations réalisées par le nouveau fermier, l'établissement de Marlioz compte parmi les plus intéressants et les plus utiles de l'Europe.

Il existe à Marlioz trois sources :

1° La source d'Esculape, servant à la boisson et aux bains ;

2° La source Adélaïde, plus sulfureuse que la précédente, est réservée pour des besoins exceptionnels ;

3° La source Bonjean, qui alimente les salles d'inhalation.

Ces trois sources d'une température constante de degrés centigrades, sont sulfureuses, alcalines, gauses, iodurées et bromurées et assez fortement chares de *glairine*; elles peuvent fournir au moins dix ille litres d'eau par vingt-quatre heures.

Voici le résultat de l'analyse de M. Bonjean.

Sur 1,000 grammes (1 litre.)

Principes gazeux :

Acide sulfhydrique libre..	6,70 cent. cubes.
— carbonique.....	4,64
Azote.....	9,77

Principes fixes :	gr.
lice.....	0,006
lfure de sodium.....	0,067
rbonate de chaux.....	0,186
— de magnésie.....	0,012
— de soude	0,040
— de fer	0,013
— de manganèse	0,001
lfate de soude.....	0 028
— de chaux	0,002
— de magnésie	0,018
— de fer.....	0,007
lorure de magnésium.....	0,014
— de sodium.....	0,018

lure de potassium.
omure de potassium. } Quantité indéterminée.
airine.

Nota. — Les carbonates sont en réalité et avant l'ébul-.on nécessaire de l'analyse, à l'état de bi-carbonates.

Tableau comparatif du poids du soufre dans les pri cipales Eaux minérales.

Sur 1,000 grammes :

Marlioz	0,037
Vinça (Pyrénées-Orientales)	0,009
Vernet. » »	0,022
Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne).	0,028
Barèges (Hautes-Pyrénées)	0,007 à 0,01
Cauterets. » »	0,007
Saint-Sauveur. »	0,007 à 0,00
Barzon. »	0,009
Bonnes (Basses-Pyrénées)	0,007
Ax (Ariège)	0,005 à 0,01
Allevard (Isère)	0,033
Uriage. »	0,013

Deux salles d'inhalation gazeuse froide ont été ins tallées à Marlioz, dans lesquelles on fait absorber au malades les gaz dégagés par l'eau minérale, principa lement l'acide sulfhydrique (hydrogène-sulfuré) à l température de l'atmosphère, et sans que ces gaz soien mêlés à des vapeurs aqueuses. Le malade respire ain un air chargé de tous les principes minéralisateurs d l'eau elle-même, et le remède se trouve en contact pe manent avec le siége du mal, le larynx, le pharyn les bronches et les vésicules pulmonaires.

Ces salles ont à leur centre un bassin de marbr blanc du milieu duquel s'élève une gerbe de jets d'ea minérale, très-ténus, qui se brisent en poussière con tre un disque conique.

Il en résulte le mélange immédiat avec l'atmosphèr

es salles, d'une quantité *facultativement réglée* de gaz ılfhydrique.

On ne se mouille pas dans ces salles, comme dans celles ɜ vapeurs chaudes. On y entre à toute heure, avec ɔute espèce de toilette; on peut, comme chez soi, lire, ·availler, et, des fenêtres, le regard se promène sur es échappées de vue d'une magnificence réelle.

Les douches de la gorge et de la face soit directes, oit pulvérisées, sont administrées à l'aide d'appareils ouveaux et avec la plus grande facilité. Elles agissent ous une pression qui varie de une à cinq atmos-hères et à la température prescrite par le médecin.

La buvette est aménagée de manière à fournir l'eau ulfureuse iodée, sans altération, soit à sa température ıaturelle de 14 degrés centigrades, soit à telle autre. ,'eau minérale est chauffée, *sans aucune altération de es principes minéralisateurs natifs*, par des appareils [ui ne sont pas la partie la moins intéressante de l'ins-allation. Les malades trouvent donc à Marlioz de l'eau ninérale « thermalisée » pour le cas où l'eau minérale 'roide serait contre indiquée. La solution de ce pro-ɔlème, vivement désirée par les médecins, offrait de ;érieuses difficultés; elle est pleinement obtenue.

Un second établissement contigu à l'établissement ɔrincipal contient, dans deux divisions spéciales pour chaque sexe, des bains d'eau minérale *chauffée sans perte de ses principes constituants, des douches locales ıscendantes et vaginales*, ainsi que des *bains d'eau com-mune qui manquent à Aix.*

Les Bains minéraux sont alimentés par un réser-voir contenant 4,000 hectolitres d'eau sulfureuse.

Le parc de Marlioz, comprend encore :

Un café-restaurant installé dans un très-élégant châ-

let de style mauresque, au milieu d'une avenue de ma ronniers qui domine les jardins. Table d'hôte, servic à la carte, billard, salles de lecture.

Une laiterie où l'on trouve tous les jours et à tout heure du lait de vache tiré au moment de la demande

Au café-restaurant, au château et dans les dépen dances, de nombreux logements très-confortables, à de prix modérés, sont à la disposition du public.

L'auteur anonyme d'une brochure sur Marlioz (*Ga zette des Eaux*), où nous avons puisé en partie ce qui pre cède, s'exprime ainsi en terminant : « En résumé, Mar lioz réunit tout ce que la thérapeutique est en droit d réclamer des établissements de ce genre; et il form la plus délicieuse *oasis* que l'on puisse désirer pou l'agrément et la commodité de l'étranger. De frais om brages, des siéges de tous côtés, des salons de lectur et de repos, des plantations de tout genre, des fleurs profusion, des bassins et des jets d'eau; tout justifi l'affluence non pas seulement des malades, mais encor de la grande majorité des visiteurs d'Aix qui viennen s'abriter à Marlioz des ardeurs du soleil, y jouir de points de vue magnifiques et de l'animation produite dans cette charmante résidence par un mouvement continuel de promeneurs.

Tant d'avantages réunis ne se rencontrent dans aucun autre établissement analogue. Faut-il ajouter que l'eau de Marlioz au lieu de se trouver, comme la plupart des eaux sulfureuses, dans des vallées élevées, montagneuses, à soirées glaciales, surgit à 250 mètres seulement au-dessus du niveau de la mer, dans cette douce vallée d'Aix où le figuier mûrit ses deux récoltes sans abris, où le grenadier acquiert trente et quarante centimètres de diamètre. C'est le point le

plus chaud de la Savoie. La flore y est la même que celle de contrées beaucoup plus méridionales ; le laurier, le figuier, le jujubier y prospèrent en pleine terre. »

Des omnibus partant toutes les demi-heures, et faisant le trajet en 10 minutes, mettent Marlioz en communication continuelle avec Aix.

Tarif de l'Etablissement de Marlioz.

Salle d'inhalation	1	50
Douches pharyngiennes, nasales et oculaires	2	»
Douches spéciales d'injection et de siége	1	»
Douches ascendantes	»	50
Bains d'eau minérale pure (linge compris)	2	50
Bains mitigés (moitié eau minérale)	1	50
Bains d'eau douce	1	»
Buvette aux sources (le verre)	»	10
Omnibus, aller et retour	»	60

(Bureau, place centrale à Aix, au débit de tabac).

Les salles d'inhalation sont ouvertes, le matin, de 7 à 11 heures ; le soir, de 1 à 5 heures.

L'eau de Marlioz marque 15° sulfhydrométriques. Comme celle d'Aix, elle émerge du terrain néocomien.

Les trois sources fournissent une eau limpide, incolore, douce au toucher, à odeur et à saveur fortement hépatiques. Abandonnée à l'air libre, elle se trouble, se décompose et laisse déposer le soufre qu'elle contient.

« C'est, dit M. le Dr Le Pileur, une eau excitante, tonique et reconstituante ; elle stimule les fonctions de

l'estomac et celles de l'appareil urinaire ; sous son influence les urines et la sueur deviennent alcalines l'hématose est activée et modifiée. Son action spécifique sur les voies aériennes la rapproche, comme ses éléments chimiques, des Eaux-Bonnes, de celles de Labassère, de la Raillère, de Saint-Honoré, etc. Elle se transporte parfaitement.

CHAPITRE VII

Saint-Simon.

Dans une direction opposée à celle de Marlioz et à égale distance d'Aix, c'est-à-dire au nord, sur la route de Genève et à 1,500 mètres environ, on trouve, au hameau de Saint-Simon, une source magnésienne alcaline, très-abondante. Elle donne 1,000 hectolitres en 24 heures.

Elle est limpide, onctueuse au toucher, sans odeur, d'une saveur agréable, et possède une température constante de 17° degrés.

D'après les analyses faites en 1851 par M. Kramer, professeur de chimie à Milan, elle contient des bicarbonates de chaux, de magnésie, de potasse et de fer ; — du chlorure de magnésium ; — des oxydes alumi-nique et magnésique ; — des sulfates de potasse et de magnésie ;— de l'iode, de la glairine et du gaz azote libre.

Ses effets physiologiques sont d'augmenter l'appétit, d'aider la digestion, de rendre les déjections alvines plus faciles. Selon le Dr Petrequin, de Lyon, elle augmente la sécrétion de la salive. L'excitation qu'elle pro-

oque paraît spéciale aux membranes muqueuses et ne retentit pas sur le reste de l'économie.

Elle est hyposthénisante du système nerveux.

Il y avait à Saint-Simon une source ferrugineuse que les travaux du chemin de fer ont fait disparaître. Mais il en existe une autre excellente, à Grésy, sur la même route, à 4 kilomètres d'Aix.

CHAPITRE VIII

De l'Emploi des Eaux.

La réunion, dans un espace aussi restreint, des sources précédentes, et surtout la proximité des établissements d'Aix et de Marlioz, font d'Aix-les-Bains, une station tout à fait exceptionnelle.

On peut dire, sans exagération, que nulle part la thérapeutique hydro-minérale ne dispose de ressources aussi considérables et aussi variées.

Nous n'entreprendrons pas d'énumérer toutes les affections susceptibles d'être ici soulagées ou guéries; cela nous entraînerait vraiment trop loin; nous ne consignerons pas non plus les observations des malades qui ont recouvré la santé près de ces thermes.

Dans un ouvrage qui n'est pas exclusivement destiné aux médecins, ces sortes de narrations offrent un danger sérieux; les malades croient reconnaître dans les symptômes décrits ce qu'ils éprouvent eux-mêmes et, par une pente toute naturelle, ils veulent qu'on leur applique le traitement qui a réussi à d'autres. Souvent sans même demander conseil, ils se trai-

tent seuls. Or, c'est le pire malheur qui puisse leu arriver. Pour bien juger une maladie, la suivi dans ses phases successives, apprécier les effet du traitement, et remplir les indications au fur et mesure qu'elles se présentent, il faut, indépendam ment des lumières fournies par l'étude et de l'expé rience que donne l'habitude, il faut, disons-nous, u sang-froid qui n'est pas compatible avec l'état d maladie. C'est ce qui explique que la plupart des mé decins, pour ne pas dire tous, sont inhabiles à se trai ter eux-mêmes, et qu'ils font appel à un confrère quand il s'agit de traiter les êtres qui leur sont chers

Nous nous bornerons donc à des considérations gé nérales.

De tout temps, les malades atteints d'affections rhu matismales ou scrofuleuses sous quelque form que ce fût, d'affections des os ou des articulations, etc. sont venus à Aix chercher la guérison. Avant l'anné 1783, où fut construit l'ancien établissement, ces eaux étaient déjà très-fréquentées. Tout le traitement consistait alors à boire et à se plonger dans les sources; leur mode d'administration était réduit à sa plus simple expression, et cependant de nombreuses guérisons s'opéraient chaque année, car Cabias, qui écrivait en 1622, cite plusieurs cures remarquables dans son ouvrage intitulé: *Les Vertus merveilleuses des bains de Savoie.*

Daquin, en 1773, rapporte un grand nombre d'observations de guérisons obtenues dans des cas de rhumatismes avec ou sans paralysies, de fractures anciennes, de tumeurs viscérales, de scrofules, de névroses, de douleurs néphrétiques, d'affections de la vessie, de maladies de la peau, d'asthme, de tubercules pulmonaires, etc.

Il est bien évident que ce n'est pas à l'action mécanique de la douche et du massage qu'il faut faire honneur de ces guérisons, puisque ces moyens n'étaient pas alors en usage.

Mais si les eaux sont puissantes par elles-mêmes, leur mode d'administration, perfectionné et complet, comme il l'est aujourd'hui, a singulièrement agrandi cette puissance et élargi leur cercle d'action.

Nous avons dit, en parlant de l'établissement, qu'il y existait une installation hydrothérapique spéciale, nous ajoutons ici que tous les cabinets de douches étant munis de robinets d'eau froide, on peut faire de l'hydrothérapie à tous les étages, et prendre des douches dont la pression varie de 2 mètres à 15 mètres; que dans les piscines, un robinet d'eau froide à grande pression est à la disposition des baigneurs; et qu'enfin, à Marlioz, les appareils hydrothérapiques appropriés surtout aux maladies de matrice, sont alimentés par l'eau minérale pure ou mitigée, selon les prescriptions du médecin.

Toutes les maladies chroniques, les névroses, les chloroses, les affections utérines, etc., que l'hydrothérapie modifie si énergiquement, peuvent donc être envoyées à Aix.

A côté de l'hydrothérapie froide, Aix, met à la disposition de ses médecins, selon la judicieuse expression du Dr Durand-Fardel, un système parfait d'hydrothérapie thermale, et tout un personnel de masseurs, comme il n'en existe dans aucune autre station.

1° Nous avons dit plus haut que toutes les maladies se rattachant au rhumatisme chronique étaient traditionnellement soignées à Aix.

2° Il en est de même des affections lymphatiques et

scrofuleuses, des affections chroniques du périoste, des os et des articulations (tumeurs blanches, hydarthroses, ankyloses, caries, etc.).

Les eaux de Marlioz ont une action très-efficace contre les altérations du système osseux. Dans un travail communiqué à l'Académie des sciences, le 2 mars 1858, M. Boussingault expliquait cette action par la quantité notable de bicarbonate de chaux qu'elles contiennent.

3° A ces deux classes d'affections, il convient d'ajouter tout d'abord les maladies vénériennes qu'une observation superficielle ou des idées préconçues ont longtemps éloignées d'Aix. Le premier effet des eaux est d'augmenter les symptômes et souvent d'en faire naître de nouveaux, de réveiller les diathèses, ainsi qu'on l'a dit. On comprend qu'en exagérant le mouvement fluxionnaire du côté de la peau, elles doivent faire paraître ou réapparaître les manifestations constitutionnelles de la syphilis toutes les fois que la maladie n'est pas complétement disparue. C'est précisément cette action qui les rend précieuses, puisqu'elle en fait en quelque sorte le critérium de la maladie dont il s'agit, en même temps qu'elle concourt doublement à sa curation, et par ses principes minéralisateurs et par sa thermalité. Or, de toutes les maladies, c'est celle qu'il importe le plus de pouvoir déceler quand elle est larvée. En effet, elle reste quelquefois longtemps sans manifestations extérieures, tout en continuant son évolution fatale, et pouvant se transmettre par hérédité. D'un autre côté, quand la maladie n'existe plus, il importe de cesser le traitement mercuriel qui, prolongé au delà des limites nécessaires, devient lui-même une cause d'acci-

lents plus ou moins graves. Du reste ces accidents trouvent leur remède le plus efficace dans les mêmes eaux l'Aix ou de Marlioz.

4° Les maladies chroniques de la peau, toutes celles qui se rattachent à ce qu'on appelle maintenant l'herpétisme trouvent également dans ces eaux leur antique spécifique, c'est-à-dire le soufre. Nous appelons, à cet égard, l'attention des médecins sur les services que rendent les douches de vapeur chaude et sulfurées (appareils Berthollet) contre les affections cutanées du visage, les acnés particulièrement, d'ordinaire si rebelles.

5° Les affections des membranes muqueuses, de toutes les muqueuses, sont rapidement améliorées avec les ressources combinées des deux stations, et presque toutes, si l'on y met de la persévérance, y sont guéries radicalement. Les laryngites chroniques, les pharyngites granuleuses, les catarrhes bronchiques, toujours liés à un état emphysémateux des poumons, les diarrhées incoercibles, les dyssenteries chroniques, les catarrhes de la vessie, les blennorrhées invétérées, les leucorrhées, etc.

6° Contre les engorgements ou les congestions chroniques du foie, de la rate, de l'utérus, etc., les installations hydrothérapiques froide et minérale d'Aix et de Marlioz offrent une médication énergique.

7° La phthisie pulmonaire à tous ses degrés peut être enrayée par un séjour plus ou moins prolongé dans la vallée d'Aix et par l'usage des eaux de cette station ou de Marlioz, selon les cas, prises sous forme d'inhalation. Nous nous réservons de publier plus tard, quand le temps les aura consacrées, un grand nombre d'observations de tubercules du poumon amé-

liorés ou guéris par cette médication. Depuis Daquin, la plupart des médecins qui ont exercé à Aix, ont obtenu de ces guérisons. La thermalité des eaux, leur qualité, le climat exceptionnellement doux et égal de la vallée, le peu d'élévation de celle-ci au-dessus de la mer (250 mètres), la rareté, pour ne pas dire l'absence de la phthisie héréditaire sur les bords du lac du Bourget, tout concourt à signaler la station comme réunissant les conditions les plus favorables pour combattre cette terrible affection. Si, malgré cela, on voit relativement peu de phthisiques venir à Aix, cela tient à des causes multiples. Nous constaterons seulement les deux principales : d'abord quelques médecins attribuant à l'effet des eaux, les accidents qui étaient le propre de la maladie, se sont effrayés à tort. Ils ont cru voir une contre-indication absolue où n'était probablement qu'une indication de changer le mode de traitement. Là où la douche est mal supportée, la boisson, les bains et l'inhalation peuvent encore rendre les plus grands services.

Ensuite, les médecins de Paris et des grandes villes, où abondent les phthisiques, avaient pris l'habitude, avant l'annexion d'Aix à la France, d'envoyer leurs clients aux eaux des Pyrénées, parce que ces eaux sont françaises, et parce que les confrères établis près de ces eaux, avaient eu le soin de mettre en lumière les bons résultats de la médication sulfureuse contre les maladies de poitrine. L'installation thermale si complète de l'établissement d'Aix, la minéralisation supérieure des sources de Marlioz, le voisinage enfin, des eaux de Challes, qui contiennent le soufre à un état de concentration extraordinaire feront, avec les autres considérations mentionnées plus haut, revenir

corps médical, mieux informé, à une plus juste ap-
réciation des choses.

8° Les ulcères atoniques, les vieilles cicatrices res-
es douloureuses, les plaies d'armes à feu, certains
ıs de paraplégies rhumatismales, etc., etc., viennent
ɔ temps immémorial demander à Aix une guérison
ı une amélioration qui sont, en quelque sorte, tradi-
onnelles.

9° L'eau de Saint-Simon, — où n'existe qu'une bu-
ette, — est employée avec succès dans les affections
ıstriques et gastro-entériques à l'état chronique ou
ıb-aigu ; dans les gastralgies et les irritations de la
uqueuse vésicale ; elle s'oppose à la formation de
ıcide urique, et modère par conséquent les mani-
stations de l'affection goutteuse. Elle convient, de
ıus, aux malades chez lesquels les eaux d'Aix trou-
ıent les fonctions des membranes muqueuses en por-
ınt le mouvement fluxionnaire à la peau avec une
ertaine exagération.

Quelques conseils aux Baigneurs.

Alibert disait : « Quand vous arrivez aux Eaux mi-
érales, faites comme si vous entriez dans le temple
'Esculape ; laissez à la porte toutes les passions qui
nt agité votre âme, toutes les affaires qui ont si long-
emps tourmenté votre esprit. » Conseil excellent et
u'il faut s'efforcer de suivre.

Il disait aussi : « Lorsque les malades se trouvent
endus aux eaux qui leur ont été indiquées par un
ıédecin instruit, ils ne doivent point en commencer

l'usage avec trop de précipitation; ils doivent se livrer pendant quelques jours au repos, et se délasser préalablement d'une route qui a été trop fatigante pour leurs organes. »

Il faut se garder de vouloir se traiter seul, même quand on revient pour la deuxième ou la troisième fois aux Eaux. Cette imprudence est souvent punie par les plus graves accidents, surtout à Aix, où la médication est loin d'être indifférente. Il est bon que les malades sachent qu'il n'y pas de formules générales de traitement. Il n'y a pas de médecine des Eaux; il n'y a que des médecins.

On ne doit pas non plus s'adresser à un autre docteur que celui qui a été désigné par le médecin habituel; ce procédé a quelque chose de blessant pour ce dernier qu'on a consulté avant de partir et dont on ne suit pas les avis; il peut en résulter un préjudice sérieux pour le malade qui, dans la plupart des cas n'a pas été adressé sans raison, plutôt à tel confrère qu'à tel autre.

Les médecins des eaux qui, par les moyens inavouables du pistage (maîtres d'hôtels, garçons, etc.), détournent à leur profit les clients, sont, par ce fait même, peu honorables. Cette considération suffirait pour éloigner d'eux les clients qui se respectent.

C'est une erreur de croire qu'en multipliant les opérations balnéaires et en forçant les doses prescrites, on sera plutôt guéri. Les médications brusques ne conviennent point aux maladies chroniques, et elles ont le grave inconvénient d'amener l'intolérance. Celle-ci se reconnaît à la fièvre, dite thermale, à l'agitation qui s'empare des malades, au défaut d'appétit, à l'état saburral de la langue, à l'exacerbation des symptômes

ou des douleurs, à la répugnance contre la médication. Force est alors d'interrompre le traitement et rarement peut-on le reprendre la même année avec des chances aussi favorables.

Les malades feront bien d'apporter avec eux de longues chemises ou des peignoirs en grosse flanelle, pour s'envelopper au sortir de la douche ou du bain. Les dames devront se munir d'un costume de bains de mer, afin de se baigner dans la piscine, bien préférable sauf indications spéciales, à la baignoire.

« Il est difficile, dit le Dr Durand-Fardel, de demeurer dans une baignoire plus d'une heure ou deux. Ce n'est pas la solitude et l'ennui qui en sont la cause, c'est que l'immobilité, sans doute, à laquelle on est astreint, dispose singulièrement à la congestion cérébrale et ne manque guère d'amener, si la durée du bain est trop prolongée, au moins de la céphalalgie et des étourdissements. »

D'ailleurs, le réglement de l'établissement s'oppose à ce que l'on reste plus d'une heure dans les baignoires.

Les malades, — les rhumatisants surtout — doivent être prévenus que l'amélioration de leur état pendant le séjour aux Eaux est exceptionnelle. Elle ne se prononce bien franchement que plus ou moins longtemps après. «Le traitement, dit M. le Dr Vidal, n'est qu'une série d'accès de fièvre et l'on peut considérer le temps qui suit comme une convalescence. » Quelquefois l'excitation thermale sulfureuse se continue après la saison; les sueurs se répètent, chez certains malades, avec une sorte de périodicité aux heures de l'étuve et de la douche. Ce n'est que lorsque ces phénomènes sont cessés que la guérison est obtenue.

En partant d'Aix, beaucoup de malades, surtout parmi les Parisiens, demandent à leur médecin s'ils peuvent aller à la mer. Nous laisserons le médecin leur répondre. Cela dépend, en effet, de plusieurs circonstances qui doivent être appréciées au moment même et par un homme compétent. L'époque où le voyage est projeté, la plage choisie, l'état de la température, l'affection pour laquelle les malades sont venus aux eaux, la manière dont ils ont supporté le traitement thermal, etc., etc., seront autant d'indices qui dicteront la décision du médecin consulté. La seule chose qu'il soit bon de consigner ici, c'est, qu'en général, il n'y a pas incompatibilité entre les Eaux d'Aix et consécutivement, le séjour au bord de la mer.

Par malheur, les Parisiens, après être retournés inspecter leurs affaires ou leur maison, se dirigent du côté de la Manche, c'est-à-dire au nord. Il serait à coup sûr préférable pour la plupart d'entr'eux, atteints de rhumatismes ou d'affections chroniques ,des muqueuses, de descendre à la Méditerranée et de s'arranger de façon à faire dans le Midi, une cure de raisin. Encore une fois, c'est au médecin qui aura dirigé le traitement à leur indiquer ce qui convient le mieux.

CHAPITRE XI

La vallée.

Plusieurs chaînes secondaires des Alpes forment l'enceinte de la vallée d'Aix.

Afin de les désigner avec ordre, nous supposerons le

spectateur placé sur la colline de Tresserve, qui se trouve à peu près au centre de la vallée, entre le lac et la ville.

A l'Est : grand massif calcaire des Beauges (*Bovillæ*, pays de bestiaux) coupé à pic comme une falaise, élevé au nord (le Reward) de 1,500 mètres, et au sud (Dent de Nivolet) de 1,558 mètres au-dessus de la mer. Plus bas, les collines de Trévignin, Pugny, Mouxy, Clarafond, Méry, Lemenc qui touche à Chambéry ; au-dessous encore, Biollay (la roche du Roi) au-dessous de Mouxy, et, en allant au nord : les côtes (Aix), Saint-Innocent-Thouvières prolongement du Jura.

Au midi, les trois montagnes que l'on aperçoit sont, de gauche à droite : le Granier, Montagnole et Saint-Thibaud-de-Couz. Elles se réunissent à la base.

Sur un plan plus reculé, la chaîne de montagnes couvertes de neige qui ferme l'horizon appartient aux Grandes-Alpes; ce sont les glaciers de la Maurienne.

En continuant du midi à l'ouest jusqu'à la jonction du lac et du Rhône, la suite de montagnes prend successivement les noms de : La Grotte, Aiguebelette, Bissy, La Motte, l'Epine, le Mont-du-Chat, Hautecombe et Chanaz.

Au nord, au delà du Rhône, une ligne de montagnes dont la plus élevée est le Colombier, au-dessus de Culoz. Le Colombier est une des grandes chaînes du Jura.

Le lac.

De la colline de Tresserve on domine tout le lac, chanté par Lamartine. Il a 23 kilomètres de long sur

5 de large, et 110 de profondeur près d'Hautecombe et du château de Bourdeau. Il est à 240 mètres environ au-dessus de la mer. (Celui de Genève à 379 mètres, et celui d'Annecy à 454 mètres.)

On y pêche le lavaret, la truite, l'ombre-chevallier, le brochet, la brême, la lotte, la perche, l'anguille, l'alose et la carpe.

Il prend son nom du village du Bourget, situé à l'extrémité sud-ouest. On y voit encore les restes d'un château féodal, berceau d'Amédée V, dit le Grand (1272), l'un des plus illustres princes de la maison de Savoie. Antiquités romaines.

A l'ouest, en face de Tresserve, le *château de Bourdeau*, appartient à M. Girod, premier président de la cour d'appel de Chambéry. C'était autrefois le rendez-vous de chasse des princes de la maison de Savoie. Vers la fin du XVIe siècle, on y établit, dit Montaigne, une manufacture d'armes où se faisaient « des espées de grand bruit. »

Le château de Bourdeau servait à relier, comme point de défense, le château du Bourget, situé au midi, à celui de Châtillon, bâti à l'extrémité opposée, sur un mamelon qui émerge du lac. C'est à Châtillon que naquit le pape Célestin IV.

Au-dessus de Bourdeau, la Dent-du-Chat et, un peu au nord, le col du Mont-du-Chat, par lequel Deluc, s'appuyant sur la description de Polybe, prétend qu'Annibal entra dans les Alpes, l'an 217 av. J.-C., 534 de la fondation de Rome. Après avoir côtoyé la rive gauche du Rhône depuis Saint-Genix-d'Aost, il vint camper à Saint-Paul-sur-Yenne, avec son armée composée de 32,000 fantassins, 8,000 cavaliers et 30 éléphants.

Plus tard, au temps de la domination romaine sur les Gaules, ce passage devint une des voies les plus fréquentées des Alpes-Cottiennes. On a construit, en 1825, dans la même direction, une magnifique route, dite route de France, allant de Chambéry à Belley.

Selon Rochex, le nom de Mont-du-Chat provient du mot *Caturigus*, dérivé de celui des premiers peuples qui habitèrent l'Allobrogie et appelés Caturiges. C'est, de toutes les étymologies proposées, la plus acceptable.

Entre Bourdeau et l'extrémité septentrionale du lac, se voit l'abbaye d'Hautecombe, lieu de sépulture des princes de la maison de Savoie, gardé par des moines de l'ordre de Cîteaux, et fondé en 1125 par le comte Amédée III.

En 1796, on vendit à l'encan l'abbaye et ses dépendances; le monastère fut transformé en fabrique de faïence ; — Il fut restauré en 1826 par le roi Charles-Félix.

Plusieurs abbés d'Hautecombe ont laissé un nom dans l'histoire; ce sont : Henri, l'adversaire des Albigeois, nommé cardinal évêque d'Albano, par le pape Alexandre III ; — le cardinal Farnèse, neveu du pape Paul III ; — le cardinal de Saint-Georges; — le cardinal de la Guiche, évêque d'Agde, ambassadeur d'Henri II, empereur d'Allemagne; — Alphonse del Bene, évêque d'Alby, ami de saint François-de-Salles, auquel le roi conféra en 1572, le titre de sénateur, qui fut conservé par les abbés ses successeurs.

Deux papes en sortirent : Célestin IV en 1241, et Nicolas III en 1277.

A quinze minutes environ de l'abbaye, par un chemin charmant, que côtoie un ruisseau, et d'où l'on

domine le lac, on se rend à la *fontaine intermittente*, dite *des merveilles*.

L'intermittence est due, selon toutes probabilités, à la disposition suivante : il existe, dans l'intérieur de la montagne un réservoir qui communique avec le bassin extérieur par un conduit recourbé en syphon. Quand ce syphon est amorcé, c'est-à-dire quand l'eau a rempli la partie supérieure de la courbure, le bassin extérieur se remplit, et le réservoir intérieur se vide, et comme il se vide plus rapidement qu'il ne s'était rempli, il faut un certain temps, pour qu'il se remplisse de nouveau et qu'il amorce le syphon.

A l'extrémité nord-ouest du lac, le canal de Savières conduit au Rhône et au village de Chanaz, qui produit d'excellents vins blancs mousseux, analogues aux blanquettes de Limoux. Sur la rive orientale que longe le chemin de fer, est situé le joli village de Saint-Innocent, la baie de Grésine, le grand et le petit port d'embarquement d'Aix, et, au bas de Tresserve, le château de Bonport, ancienne habitation des ducs de Nemours, qui possédaient, aux siècles passés, de grandes propriétés sur les bords du lac.

Tous les dimanches, un grand bateau à vapeur, de la compagnie des Hirondelles, de Lyon, fait le tour du lac et s'arrête une heure à Hautecombe. Billets chez M. Bolliet, place Centrale ; 2 et 3 fr. omnibus compris, aller et retour, départ entre midi et une heure.

Le lac serait un des principaux agréments d'Aix et suffirait, à lui seul, pour rendre charmant le séjour de cette station, s'il était plus à portée des étrangers. Mais une distance de trois kilomètres le sépare de la ville ; il faut prendre une voiture pour y aller. Si l'on fait une promenade en bateau, il faut que la voiture

attende au rivage afin que l'on ne soit pas exposé à revenir à pied. Tout cela constitue une dépense devant laquelle on recule bien souvent.

Il serait très-désirable qu'il s'établit un service régulier d'omnibus faisant deux ou trois fois par jour, le trajet de la ville au lac, et retour.

CHAPITRE X

Les environs.

De quelque côté qu'on sorte d'Aix, on trouve des promenades agréables. Nous conseillons aux baigneurs de choisir, pour leurs exercices quotidiens, la plaine ou la colline de Tresserve tant que le soleil est au-dessus de l'horizon, et la montagne derrière la ville, quand le soir est venu. Les prairies qui séparent la ville du lac et de Tresserve, sont marécageuses, et leur humidité n'est pas sans inconvénients aux approches de la nuit. Les grandes falaises des Bauges, en calcaire compacte, qui ont reçu toute la journée la chaleur du soleil, rayonnent au contraire le soir et l'atmosphère, de ce côté, est douce et sèche. On n'a pas marché dix minutes dans cette direction que l'on découvre toute la vallée et le lac entouré de ses belles montagnes ; c'est un spectacle vraiment admirable et qu'on ne se lasse pas de contempler. Des routes à pentes très-douces plantées d'arbres et garnies de bancs conduisent à Notre-Dame-des-Eaux, au château Vignet, à Mouxy, ou bien à la Roche-du-Roi où étaient les carrières romaines. On peut hardiment aller devant soi et suivre l'impulsion de sa fantaisie ou du hasard.

Partout on rencontrera des gens du pays, polis et complaisants, qui se feront un plaisir de donner les renseignements nécessaires pour le retour.

Cette considération nous dispense de mentionner avec détails les chemins qu'il convient de suivre. Outre qu'il est à peu près impossible de tracer clairement une route par écrit, ces indications minutieuses, qu'on ne songe d'ailleurs jamais à consulter au moment utile, sont superflues dans un pays où l'on ne peut s'égarer que d'un kilomètre tout au plus.

Nous énumérerons donc simplement, d'une façon sommaire, les promenades des environs d'Aix.

Aux deux extrémités nord et sud de la ville, une avenue, ombragée de platanes, conduit à Tresserve. On peut aller par l'une et revenir par l'autre, soit à travers les prairies, soit en suivant un chemin très-frais, côtoyé par un ruisseau, au pied même de la colline. Si l'on gravit celle-ci, on trouvera sur ses flancs ou à son sommet, des bois de châtaigniers et des chemins couverts d'arbres et de pampres comme des berceaux, de l'aspect le plus pittoresque. Au bout de la colline, du côté du nord, on fera une station sur le banc Lamartine, et l'on redescendra par le chemin qui passe au bas de la *maison du Diable*, ou par le petit village de Cornin. Enfin, entre la colline et le lac, on pourra suivre l'ancienne voie du chemin de fer Victor-Emmanuel, construite sur le lac même, et qui, avec quelque travail d'aplanissement deviendrait une promenade ravissante.

La route de Chambéry, au sud de la ville, conduit à Marlioz et plus loin au Viviers; en prenant l'un des chemins à gauche qui descendent de la montagne, on peut revenir par Méry, Clarafond, Drumettaz ou le

village de Marlioz, situé derrière et au-dessus de l'établissement minéral. De là, aux carrières romaines ou à Mouxy.

En sortant d'Aix par la route de Genève, au nord, on va d'abord au Gigot, promenade officielle où se donnent les fêtes de la ville. Si l'on oblique à gauche, on s'engage dans la magnifique avenue, plantée de peupliers et de platanes, qui se prolonge jusqu'au lac; — si l'on suit, au contraire, l'ancienne route de Genève, à droite, on arrive, après vingt minutes, au village de Saint-Simon, où jaillit la source magnésienne dont nous avons parlé. De Saint-Simon, on peut regagner, à gauche, la grande avenue du lac, en passant par le village de Lafin; ou bien, traversant le chemin de fer d'Annecy, à droite, on regagne la ville par la tour Eustache, le hameau de Chantemerle, et le charmant village des Massonnats, situés sur la hauteur.

Plus loin, par la même route de Genève, à quatre kilomètres d'Aix, on visitera les cascades de Grésy (station du chemin de fer d'Annecy). Elles sont formées par la chute des eaux de la Daisse et du Sierroz se précipitant les unes contre les autres des bords escarpés de deux rochers qu'elles ont rongés et creusés de la façon la plus curieuse. Elles sont utilisées comme forces motrices au profit de moulins très pittoresquement accrochés aux parois même de l'antre qui résulte de l'écartement des roches.

Grâce aux aménagements dus à l'intelligent propriétaire actuel, M. Collomb, on peut visiter les cascatelles en tout temps et sans le moindre danger.

Un chemin, taillé dans le flanc du rocher, à droite, et auquel on arrive en traversant le moulin, permet de voir d'en bas les différentes chutes de l'eau après

les avoir vues d'en haut, et aboutit à une grotte naturelle sur le bord du ruisseau.

Ce lieu serait tout à fait charmant s'il n'était attristé par un marbre funéraire élevé par les soins de la reine Hortense à la mémoire de madame de Broc, qui s'y noya en 1813.

Tout à côté de la stèle, sur la plate-forme des rochers qui domine le gouffre, coule une source ferrugineuse à laquelle se désaltèrent les visiteurs. Selon M. Pichon, d'Aix, elle doit être classée parmi les *Eaux ferrugineuses alcalines, bi-carbonatées et crénatées froides.*

Un litre d'eau : (1,000 grammes.) contient

Principes gazeux : quantité indéterminées :

Substances fixes.

Bicarbonate et crénate de fer.....	0,031
Sels alcalins calcaires et magnésiens.....	0,244
	0,275

Elle est abondante, fraîche, transparente, inodore et d'une saveur légèrement astringente.

Pour tout visiter, une rétribution de 0,50 c. est exigée par personne.

Si l'on est allé en voiture à Grésy, après dîner, il faut se faire conduire jusqu'aux moulins de Prime, à 4 kilomètres plus loin. La route, à partir du village de Grésy, suit une gorge boisée admirable, au fond de laquelle coule le Sierroz. C'est l'affaire de deux heures et demie, aller et retour, y compris la visite aux cascades.

La tour carrée qui domine, à l'est, le village de Grésy est, selon quelques archéologues, une ancienne

construction romaine; selon d'autres, elle ne remonterait qu'au XIIe siècle.

Enfin, si l'on sort de la ville du côté de la montagne, on trouve les routes en lacet dont nous avons déjà parlé et les chemins qui conduisent d'une part à Saint-Simon par le château Vignet, et la tour Eustache, ou par la maison de M. François, les Massonnats, etc.; d'autre part, à Marlioz, par le châlet Vidal ou les carrières Romaines.

Des Massonnats on peut, en s'élevant davantage, gagner Pugny et Trévignin, où existe un châtaignier gigantesque.

En suivant la rue de Mouxy, qui commence dans Aix même, derrière l'établissement, on arrive après trois quarts d'heure de marche, au village de ce nom où sont situées les fontaines d'eau potable qui alimentent la ville. Si l'on veut aller jusqu'au rocher de Saint-Victor, il faut, quand on a traversé le premier chemin qui coupe la route après l'Eglise, tourner à gauche et prendre tout de suite un sentier à droite. Au bout d'un quart d'heure environ, on gagne une châtaigneraie magnifique, régulièrement plantée comme le parc le mieux tenu, et d'où la vue est de toute beauté. A partir de cet endroit, on monte à travers des prairies jusqu'au rocher sous lequel passent les eaux minérales d'Aix. A cette hauteur commencent les sapins, et les botanistes y feront une abondante récolte d'échantillons de la Flore alpestre.

Avec un guide pris à Mouxy, il sera possible de monter au sommet des Beauges (trois heures et demie). On trouvera là des forêts de sapins et des pâturages immenses comparables à ceux de l'Oberland. Un hôtel y

serait merveilleusement placé. On irait y faire des cures d'altitude et de petit lait.

Le sentier à peu près impraticable aujourd'hui, qui gravit la montagne, donnait autrefois passage aux mulets et pourrait être réparé sans grands frais.

Actuellement, il n'existe sur ces hauteurs que quelques pauvres châlets ; on fera bien d'emporter des provisions.

En redescendant par Mouxy, on suivra, entre ce village et la ville, le ruisseau et le petit vallon plein de fraîcheur au fond duquel il coule.

Une ascension que font bien plus fréquemment les étrangers, est celle de la Dent-du-Chat. Elle est cependant plus longue, plus dangereuse et moins intéressante que celle des Beauges. La meilleure manière de la faire est de partir le matin, en voiture découverte à deux chevaux et de contourner le lac par le Bourget. On monte au col du mont du Chat par l'ancienne route de France, qui mérite d'être vue, et deux heures après le départ d'Aix, on arrive à la vacherie où l'on déjeûne avec les provisions qu'on a emportées; puis on monte à la Dent, accompagné des guides qui se tiennent toujours à la disposition des voyageurs, et qui devraient bien occuper leurs loisirs à rendre les chemins plus praticables.

L'excursion à la grotte de Banges ne peut se faire qu'en voiture et demande au moins une demi-journée. Il faut emporter des torches afin d'éclairer la galerie de descente longue de 300 mètres, difficile, glissante, mal entretenue, et des feux de bengale qu'on mettra à flot sur le lac inexploré qui la termine.

La route est fort belle d'Aix à la Grotte. Elle passe à Grésy, aux moulins de Prime, à Cusy où l'on voit

encore le puits dans lequel on jeta les pestiférés en 1401, aux Gorges-d'Enfer, au fond desquelles coule le Chéran, qui roule, dit-on, des paillettes d'or.

Dans une direction opposée, c'est-à-dire au midi de la ville, la visite aux châteaux de la Motte et de la Serraz, sera le but d'une bonne promenade en voiture (8 kilom). Le château de la Serraz est admirablement situé aux flancs de la montagne de l'Epine et domine le lac dans toute sa longueur. Une belle cascade tombe de la montagne à gauche de la grande avenue en terrasse du château. Si l'on construit un chemin de fer de Chambéry à Lyon, le mont de l'Epine sera traversé par un tunnel d'une étendue assez considérable.

La plupart des baigneurs vont visiter la *Grande-Chartreuse.* Le plus simple est de prendre, à quatre ou cinq personnes, une calèche attelée de deux bons chevaux et de partir le matin sur les 7 heures. On traverse Chambéry et l'on va déjeuner à Saint-Laurent-du-Pont. Là on quitte la voiture (c'est obligatoire), et l'on monte à pied ou à mulets la route extrêmement pittoresque de Saint-Laurent au Désert; à elle seule, elle vaut le voyage; ou bien on se fait monter par les voitures de la localité, on dîne et on couche au couvent. Les dames ont une hôtellerie particulière, servie par des religieuses. On est de retour le lendemain dans la journée (calèche, prix débattus, 60 fr. environ, tout compté. Voiture à Saint-Laurent, 4 fr. par place. Souper et coucher au couvent, 3 fr. 50 par tête).

Aux personnes qui préfèrent les chemins peu frayés, nous recommandons l'excursion à la Grande-Chartreuse par Saint-Pierre d'Entremont. Il faut aller coucher à Chambéry et partir le lendemain matin, soit à pied, soit à mulets, par les Charmettes, Montagnole,

le Pas de la Fosse et le Col du Frêne à moins qu'on n'aime mieux passer par le Col de Lélia ou le Col des Egaux. On trouvera dans les Guides Joanne (Dauphiné ou Savoie,) les instructions les plus précises sur les directions à suivre. Quelque itinéraire qu'on suive, le trajet ne dure pas moins de 8 heures.

Aux mêmes personnes, nous recommandons encore une promenade très-facile à faire entre le déjeuner et le dîner. De l'autre côté du lac, à mi-côte de la montagne, en face de Saint-Innocent, on aperçoit une chapelle sur un rocher et, derrière, quelques maisons au milieu d'un bouquet d'arbres, c'est le village de Grateloup. La meilleure manière d'y aller est de se faire conduire à Hautecombe, après déjeuner (1 h.), par un petit bateau à deux rameurs. Une fois débarqué, l'un des mariniers servira de guide, et pendant que l'autre ramènera le bateau au château de Bourdeau, on fera le trajet par la montagne. On rentrera avant l'heure du dîner. On peut aussi se faire conduire à Hautecombe par le bateau à vapeur (0,20 min.) et regagner Bourdeau où l'on aura eu la précaution d'envoyer à une heure convenue un batelet pour la traversée de retour.

La Compagnie des chemins de fer met à la disposition des voyageurs, ainsi que nous l'avons déjà dit, des billets, aller et retour, à prix réduits, pour Chambéry (7 départs par jour; trajet en 25 min.), et pour Annecy (3 départs; trajet 1 h.40). Nous renvoyons pour la description de ces deux villes, aux Guides Joanne et à ceux de MM. Descottes et Jules-Philippe.

Nous prévenons seulement nos lecteurs que le bateau qui fait tous les jours le service du lac d'Annecy, chôme le premier vendredi et le premier samedi de chaque mois.

Nous les engageons, quand ils seront à Chambéry,

à aller visiter la source de *Challes*, la plus minéralisée de toutes les eaux sulfureuses, et l'établissement de l'eau ferrugineuse de *la Bauche*. Quand ils iront du côté d'Annecy, ils devront visiter :

1° *Les gorges du Fier*. (S'arrêter à la station de Rumilly, prendre une voiture à l'Hôtel de la Poste et se faire conduire à Seyssel, d'où le chemin de fer revient à Aix par Culoz); — 2° les *galeries du Fier*, inaugurées le 21 juillet 1869. Avant cette époque, dit M. Joanne, aucun être humain n'avait osé pénétrer dans les *abîmes du Fier ;* on appelait ainsi cette gorge inconnue. On s'y promène maintenant, en toute sécurité, sur un pont latéral établi le long de la paroi gauche, à 27 mètres environ au-dessus des basses eaux, mais à 1 mètre à peine au-dessus des hautes eaux, car le Fier y monte en temps d'orage, de 26 m. en 6 heures.

L'entrée de la galerie est à 400 mètres de la station de Lovagny (la dernière avant Annecy), dans le *bois du poète*, près d'un châlet-restaurant tenu par l'hôtel d'Angleterre, d'Annecy. Elle a 256 m. de longueur, et est bien supérieure à la merveille valaisanne des gorges du Trient. Elle n'est inférieure qu'à la gorge de la Tamina.

Le Fier prend sa source au mont Charvin, à 2,020 m. d'élévation, passe à Manigod, à Thônes, à Saint-Clair, et reçoit l'écoulement du lac d'Annecy par le canal de Thioux. Il reçoit les eaux du Chéran et se jette dans le Rhône, en sortant des gorges, au-dessous du castel de Châteaufort, à une altitude de 246 mètres, après un parcours de 65 kilomètres.

FIN.

TABLE

PRÉLIMINAIRES 5
CHAPITRE Ier. — La Savoie 9
Position ..... »
Histoire ..... »
Géologie 16
Climat 17
Mœurs 18
Arrivée à Aix 19
CHAPITRE II. — La ville 21
Logement, nourriture 23
Hôtels 25
Pensions 26
Maisons particulières 27
Médecins 29
Pharmaciens 30
Sages-femmes ..... »
Gardes-malades ..... »
Poste aux lettres ..... »
Télégraphe 32
Moyens de transport 33
Règlement des cochers 34

Tarif des voitures de place..... 35
Voitures faisant le service de la gare... 36
Anes..... 37
Bateaux..... 39
Portefaix..... 42
Librairie, abonnement de lecture..... »
Bibliothèque, salon de lecture..... 43
Articles de fantaisie, banques..... »
Agents d'affaires, vins, pianos..... 44
Leçons de musique. Tirs..... »
Services religieux..... »
Théâtre..... 4
Casino..... »
Antiquités romaines, curiosités..... 47
CHAPITRE III. — Les eaux..... 50
CHAPITRE IV. — L'établissement..... 54
Règlement..... 60
Tarifs..... 62
Désidérata..... 66
Sécheurs..... 69
Honoraires..... 70
CHAPITRE V. — L'hospice..... 71
CHAPITRE VI. — Marlioz..... 72
Tarifs..... 77
CHAPITRE VII. — Saint-Simon..... 78
CHAPITRE VIII. — De l'emploi des eaux..... 79
Conseils aux baigneurs..... 85
CHAPITRE IX. — La vallée..... 88
Le lac..... 89
CHAPITRE X. — Les environs..... 93
Tresserve, banc Lamartine, maison du Diable, Cornin..... 94
Gigot, St.-Simon, Lafin, tour Eustache,

Chantemerle, Massonnats, Grésy... 95
Château Vignet, carrières romaines, maison François, Pugny, Trévignin, Mouxy, rocher de St.-Victor, les Beauges..... 97
Dent du Chat..... 98
Grotte de Banges..... »
La Motte, la Serraz, Grande-Chartreuse. 99
Grateloup, Annecy..... 100
Challes, la Bauche, Le Fier..... 101

VERSAILLES.—IMP. CERF, 59, RUE DU PLESSIS.

ANNONCES

AIX-LES-BAINS

GRAND HOTEL DE L'EUROPE

Tenu par BERNASCON

Maison de premier ordre admirablement située près de établissement thermal et du casino. Vue splendide du lac t des montagnes ; beau jardin d'agrément. Vaste salle à nanger. Grands et petits appartements. Châlet pour famille. rands salons de lecture et de réunion, fumoir ; en un mot et hôtel ne laisse rien à désirer sous tous les rapports. Equiage, écurie et remise. Omnibus à tous les trains.

AIX-LES-BAINS

GRAND HOTEL DU GLOBE

Maison de premier ordre, recommandable sous tous les rapports

AIX-LES-BAINS (SAVOIE)

PLACE CENTRALE, 54, ET RUE DU CASINO

HENRI BOLLIET

Librairie, — Papeterie, — Fournitures de Bureau, — Abonnement à la Lecture.

LIVRES FRANÇAIS & ANGLAIS.

GRAND CHOIX D'ARTICLES DE FANTAISIE:

Cristaux de Bohême, — Poteries françaises et étrangères, — Boiserie et Vannerie suisses, — Cristaux et Pierres des Alpes (*agates, onyx, améthystes*, etc.), Jouets d'enfants, — Porte-Feuilles, Porte-Monnaies, Buvards, Albums à dessiner et pour photographies (*cuir de Russie*), — Photographies et Lithographies, souvenirs de la Suisse et de la Savoie, — Guides pour tous pays (*collections Joanne et autres*), Ouvrages spéciaux sur Aix-les-Bains et les autres Établissements Thermaux de la Savoie, indispensables aux baigneurs et aux touristes, — Cannes et Alpenstocks en tous genres pour excursions, — Verres gradués pour la boisson des eaux.

Registres, — Articles pour la pêche, — Quincaillerie fine, Métal anglais, Aiguilles anglaises.

Dépôt des Émaux de Bresse de la maison Bonnet-Grollier de Bourg.

LOCATION DE PIANOS DE CHOIX.

PRIX MODÉRÉS.

AIX-LES-BAINS

RUE DES ÉCOLES

MAISON FOLLIET FILS

TENUE PAR LE PROPRIÉTAIRE

Cette maison très bien tenue et située dans un quartier très agréable, à proximité de l'établissement thermal, offre à l'étranger tout le confortable désirable.

Chambres et appartements pour familles.— Table d'hôte à 10 h. et à 5 h.

Salon de conversation — Jardin.

NOTA. Les familles qui désireraient faire leur ménage, trouveront tous emplacements et aménagements nécessaires.

AIX-LES-BAINS

107, PLACE CENTRALE, 107

Cs DOMENGET

Dépôt des gazes de Chambéry
(La vente se fait aux prix de fabriqu

Dépôt des tricots soie de lapin angora de Saint-Innocent

AIX-LES-BAINS

RUE DE GENÈVE, N° 81

HOTEL DURAND

TENU PAR LE PROPRIÉTAIRE

Maison de premier ordre, au centre de la ville, à proximité de la gare, du casino et de l'établissement thermal.
Chambres confortables — Table d'hôte à 10 h. et à 5 h.
Salon de conversation — Bains à l'hôtel.

Prix Modérés

LA BAUCHE

Canton des Échelles, département de la Savoie

EAU MINÉRALE

NATURELLE, PROTOFERRÉE, CRENATÉE, ALCALINE, HYPOSULFITÉE & AMMONIACALE.

De toutes les Eaux Ferrugineuses qui ont paru en 1867, à l'Exposition Universelle, l'**Eau de la Bauche** a été reconnue et déclarée la plus riche ; en effet. elle contient 0. gr. 175 de fer par litre. — Elle combat victorieusement toutes les maladies nerveuses ou dérivant d'un sang pauvre, toutes les affections des voies digestives. Les sels minéraux obtenus par l'évaporation de l'eau, servent à faire des pastilles d'une efficacité surprenante pour les jeunes personnes et celles d'un âge mûr.

Les malades qui désirent boire l'eau à la source, y trouvent des hôtels confortables, au milieu de riants bosquets, pièces d'eaux et nombreux ombrages. — Prix très-modérés.

Pour toutes demandes et renseignements, s'adresser au *Régisseur des Eaux*, à La Bauche, par les Échelles (Savoie).

ITINÉRAIRE :

On arrive à La Bauche, de la Suisse ou Paris

par Chambéry; du midi, par Voiron; de l'Ouest, par la gare de Saint-André-du-Gaz (Isère); on trouve à chacune de ces stations, des voitures publiques ou privées, qui conduisent aux Échelles (chef-lieu de canton), et de là à La Bauche.

La vallée de La Bauche, près de la Grande-Chartreuse, est la plus belle et la plus accidentée de la Savoie; elle possède le joli lac d'Aiguebelette avec ses îles, et fournit aux touristes des courses aussi variées que pittoresques. — Il n'y a qu'une voix sur le site délicieux des hôtels de La Bauche, et la Savoie peut, à juste titre, s'enorgueillir de posséder une eau aussi précieuse que celle de La Bauche, et une station aussi agréable qui fera, naturellement partie de la course à la Grande-Chartreuse.

AIX-LES-BAINS

Rue du Casino.

CHAPELLERIE SAVOISIENNE

A. ROSSILLON Fils

Chapeaux en tous genres, souples, soie, laine du midi. — Chapeaux de la maison Christys de Londres. — Véritables Panamas depuis 25 fr. jusqu'à 500 fr. — Grand choix de Chapeaux de paille et d'étoffe depuis 2 fr. 50 jusqu'à 30 fr. — Chapeaux satin et mérinos pour soirées. — Casquettes de Paris. — Spécialité pour enfants.

— RÉPARATIONS —

ANNECY

RUE ROYALE

MESSAGERIES GÉNÉRALES

P. SIMON et Cie

Services réguliers pour Chamonix, Saint-Gervais-les-Bains, Genève (*Par le pont de la Caille*).

TOUS GENRES DE VOITURES A VOLONTÉ

J. P. AVENIER

Place Saint-Léger, N° 26

CHAMBÉRY

HORLOGERIE, BIJOUTERIE

CHAMBÉRY

CAISSE DE LA SAVOIE

ASSURANCES CONTRE LES CHANCES DU TIRAGE AU SORT

REMPLACEMENTS MILITAIRES

La caisse de la Savoie, assure les jeunes gens à tout âge depuis la naissance jusqu'à la veille du tirage au sort.

S'adresser à M. Florimond LE BOUTTEUX, propriétaire-directeur, 28 et 30, place Saint-Léger, Chambéry.

Succursale à Annecy, rue Royale, 4.

DIRIGÉE PAR M. FOLLIET.

EXCURSION AUX GORGES DU FIER, A LOVAGNY

Direction du Gd Hôtel d'Angleterre d'Annecy

CHALET-RESTAURANT DES GALERIES DES GORGES DU FIER

DANS LE BOIS DU POÈTE, A L'ENTRÉE DE LA GORGE

STATION TÉLÉGRAPHIQUE

NOTA : *Ne pas confondre cet Établissement avec le buffet de la Gare*

Déjeûners et Dîners à la carte et à prix fixe.

Consommations glacées de premier choix.

OBSERVATION IMPORTANTE : Les billets d'entrée de la galerie doivent être pris au Châlet des Gorges, , où tous renseignements seront donnés sur la construction de la galerie, les promenades à faire, etc., etc.

Vente de Guides, de Photographies et d'Objets d'art relatifs à cette curiosité.

ANNECY (Haute-Savoie)

GRAND HOTEL VERDUN

EN FACE LE LAC

RÉPUTÉ LE MEILLEUR

CHAMBÉRY RUE DES PORTIQUES
ET PLACE OCTOGONE

LIBRAIRIE, LITHOGRAPHIE

A. PERRIN

Dépôt à Aix-les-Bains

Chez Henri BOLLIET

Place Centrale, 54, et rue du Casino

	fr.	c.
Ornithologie de la Savoie, de la Suisse et des Alpes 4 vol. in-8° et 110 planches, par Bailly	40	»
Histoire de la Maison de Savoie, par Boissat	2	50
Guide dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, par Gabriel de Mortillet	4	»
Cartes des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie à diverses échelles, depuis	1	50
Cartes des environs de Chambéry 1/50,000	4	»
Collections des vues de la Savoie par 20 vues chaque cahier	6	»
Souvenir d'Aix-les-Bains (album de 12 vues)	2	»
id. d'Annecy id.	2	»
id. de Chambéry id.	2	»
id. de la Gde.-Chartreuse id.	2	»

Cartes de visites, Circulaires, Lettres de part, etc etc. Livrées en 24 heures.

Versailles. Imprimerie Cerf, 59, rue du Plessis.

IMPRIMERIE CERF, A VERSAILLES

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 054269003